

Procès-verbal

Émetteur Direction des ressources humaines
Référence BL//KC/FSB
Date

Destinataires Membres du comité
Copie

Objet Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail central du
30 juin 2015

Présents _____

Représentants du personnel

Titulaires

Pierre POUENAT, CGT Culture, Secrétaire
Frédéric PERILLAUD, CGT Culture
Victorine MATAUCHEK, SNAC-FSU
Halina WALICKA, SUD Culture Solidaires, Secrétaire adjointe
Fabien LANGRY-FRANCOIS, SUD Culture Solidaires
Fabrice MARTI, CNT

Suppléants

Géraldine FAUPIN, CGT Culture
Céline VALETTE, CGT Culture, voix délibérative
Sophie TALIN d'EYZAC, CGT Culture, voix délibérative
Vincent MIALHE, SUD Culture Solidaires
Nathalie MORON, SUD Culture Solidaires
Florent MERCEY, SNAC-FSU, voix délibérative

Représentants de l'administration

Dominique GARCIA, Président
Pierre DUBREUIL, Directeur général
Benoît LEBEAUPIN, Directeur des ressources humaines
Karim CHETTOUH, Directeur adjoint des ressources humaines
Emmanuelle SOGNOG-BIDJECK, Responsable des relations sociales

Membres de droit

Virginie ROCHER, Ingénieur sécurité prévention

Experts pour les représentants du personnel

Frédéric JOSEPH, CGT Culture

Arnelle CLORENNEC, CGT Culture

Experts pour l'administration

Patrick PION, Directeur scientifique et technique

Pascal DEPAEPE, Directeur interrégional Nord-Picardie

Véronique PEREZ, Chef du service des affaires générales et immobilières

Corinne CURTI, Directrice de l'administration et des finances

Romain PERRIN, Référent pour la prévention des risques psychosociaux

Ordre du jour

I.	Approbation du procès-verbal du 11 mars 2014 (pour avis)	5
II.	Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2014 (pour avis).....	5
III.	Approbation du procès-verbal du 6 novembre 2014 (pour avis) ..	5
IV.	Approbation du procès-verbal du 27 novembre 2014 (pour avis) 5	
V.	Approbation du procès-verbal du 10 mars 2015 (pour avis)	5
VI.	Approbation du procès-verbal du 2 avril 2015 (pour avis).....	6
VIII.	Implantation du centre de recherches et de la Direction interrégionale d'Amiens (pour avis)	6
VII.	Réorganisation de la DST – sous réserve (pour avis).....	17
XI.	Travaux sur implantations (pour information).....	18
XIV.	Suivi des points et saisines éventuelles (pour information).....	23
IX.	Bilan santé, sécurité et conditions de travail (pour avis)	42
X.	Rapport des assistants de prévention (pour information)	50
XII.	Avancement de la mise en œuvre de la démarche PPM (pour information)	50
XIII.	Matériel topographique (pour information).....	51
XIV.	Questions diverses	51

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de Monsieur GARCIA.

Monsieur LEBEAUPIN procède à l'appel des participants et constate que le quorum est atteint.

Monsieur GARCIA présente la liste des experts qui interviendront : Frédéric Joseph pour les points 7, 8 et 9, Annelle Clorennec pour la question relative au siège, Pascal Depaepe et Véronique Perez.

En préambule, Monsieur POUENAT (CGT Culture) indique qu'il n'a reçu que les procès-verbaux des 6 et 27 novembre 2014 et 10 mars 2015. Il propose de traiter le tableau de suivi des points à l'issue de la validation des procès-verbaux.

Monsieur GARCIA propose de débiter par la validation des procès-verbaux puis de traiter le suivi des points en début d'après-midi.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) ajoute que Monsieur Joseph sera disponible dans la matinée. S'agissant des questions diverses, les membres du CHSCT souhaitent traiter évoquer l'opération de Bure-Saudron (Inrap GEN) menée sur un futur site d'enfouissement de déchets nucléaires et les problèmes de sécurité spécifiques y afférant.

Monsieur GARCIA précise que Virginie Rocher apportera des informations à ce sujet.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) ajoute que les élus ont pris note de la réponse de la Direction. Il propose de traiter le sujet lors du suivi des points avec le point RPS.

Monsieur GARCIA rappelle l'ordre de passage des points de l'ordre du jour.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) demande si le point 7, sur la DST, est un point d'information.

Monsieur GARCIA le confirme.

Concernant la documentation, Monsieur POUENAT (CGT Culture) comprend que des éléments ont dû être intégrés jusqu'au dernier moment sur un dossier en cours, qui est le questionnaire et la méthodologie du diagnostic national sur les RPS. Les documents n'ont été reçus que récemment et demandent un important travail d'analyse. La qualité du dialogue et des échanges dépend également des modalités de transmission des documents. Il demande à la Direction d'être particulièrement vigilante sur les délais afin d'éviter les problèmes à l'avenir.

Monsieur GARCIA admet que la transmission de la documentation en amont facilite les échanges, mais il rappelle que la multiplication des réunions augmente la charge de travail de tous. Il note néanmoins la remarque.

Monsieur DUBREUIL ajoute qu'il s'agit du quatrième CHSCT en 4 mois. Le rythme de suivi des instances par les équipes est intense et peut expliquer les délais.

Monsieur GARCIA accueille une stagiaire de la DRH.

I. Approbation du procès-verbal du 11 mars 2014 (pour avis)

Le point est reporté.

II. Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2014 (pour avis)

Le point est reporté.

III. Approbation du procès-verbal du 6 novembre 2014 (pour avis)

Monsieur CHETTOUH indique qu'il a reçu les retours de Monsieur Pouenat (CGT Culture) sur les trois procès-verbaux. Il propose de pointer les éventuelles corrections. Il demande si l'un des membres a des remarques.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) répond que les remarques transmises synthétisaient les remarques des organisations syndicales.

Monsieur GARCIA propose de procéder au vote.

Le procès-verbal du 6 novembre 2014 reçoit un avis favorable à l'unanimité.

IV. Approbation du procès-verbal du 27 novembre 2014 (pour avis)

Monsieur GARCIA propose de procéder au vote.

Le procès-verbal du 27 novembre 2014 reçoit un avis favorable à l'unanimité.

V. Approbation du procès-verbal du 10 mars 2015 (pour avis)

Monsieur GARCIA propose de procéder au vote.

Le procès-verbal du 10 mars 2015 reçoit un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur LEBEAUPIN indique qu'il sera procédé à la signature des trois procès-verbaux et à leur mise en ligne dans les meilleurs délais.

VI. Approbation du procès-verbal du 2 avril 2015 (pour avis)

Le point est reporté.

Monsieur POUBNAT (CGT Culture) indique qu'il devrait être possible de valider les trois procès-verbaux restants à la prochaine séance.

Monsieur GARCIA résume la situation. Le procès-verbal du 11 mars a circulé et peut être approuvé, celui du 2 juillet n'a pas été reçu et celui du 2 avril est à la relecture au sein des organisations syndicales.

VIII. Implantation du centre de recherches et de la Direction interrégionale d'Amiens (pour avis)

Monsieur DEPAEPE, Madame CURTI et Madame PEREZ rejoignent la séance à 10 heures.

Monsieur DEPAEPE indique que la Direction interrégionale Nord-Picardie (DIR NP) est organisée autour de cinq implantations dont l'une se trouve à Amiens. La DIR regroupe les services administratifs, les fonctions support, le centre de documentation et le centre de recherches archéologiques. Le centre de recherches archéologiques présente un certain nombre de défauts qui se sont révélés au fur et à mesure de son installation. Le problème majeur est le manque d'espace destiné au stockage et au magasin. Un entrepôt secondaire a dû être loué, à 23 kilomètres, et est actuellement insalubre. Les salles de lavage et de traitement du matériel sont totalement insuffisantes à Amiens.

Le projet est de regrouper dans une même implantation la Direction interrégionale et le centre de recherches archéologiques, avec l'aménagement d'un nouveau dépôt et de nouvelles salles de traitement.

En outre, le bâtiment d'Amiens est défraîchi et le bailleur souhaite le récupérer pour y effectuer des travaux et le relouer à la découpe à de petites entités.

Des groupes de travail ont été constitués en 2013, le Cabinet COVAL a rédigé le cahier des charges et, avec Amiens Métropole, de nouvelles implantations ont été recherchées. Les principes qui guident la recherche, à échéance 2017, sont une localisation sur Amiens ou sur Amiens métropole, facile d'accès par la route ou les transports, une fusion du centre de recherches archéologiques et de la Direction interrégionale, une optimisation des espaces de travail, du magasin et du dépôt, et la possibilité d'un rapprochement avec l'Université Picardie Jules Vernes. Le campus de l'Université ne dispose pas des capacités foncières nécessaires à ce regroupement. Sur le secteur de l'Université, dit Citadelle, les terrains disponibles

présentaient des contraintes d'urbanismes telles que l'emplacement a été abandonné.

La surface nécessaire est de 2 500 mètres carrés, répartis entre les espaces de bureaux, les espaces de traitement du matériel, les salles techniques, le dépôt, le magasin, et un parking de 70 places.

Deux pistes ont été identifiées : occuper un immeuble déjà bâti ou construire. France Domaine a proposé un certain nombre d'immeubles, dont le siège actuel du Courrier Picard, en plein centre-ville, en open space sur plusieurs niveaux, d'un accès difficile en voiture, et dont la zone de stockage est insuffisante. Cette piste a été éliminée.

Madame PEREZ ajoute qu'il fallait en outre dépolluer une partie de l'immeuble.

Monsieur DEPAEPE présente les autres pistes de recherches de bâtiments : A04, inadapté, et l'Eco Village, constitués de deux cellules de 500 mètres carrés par bâtiment, soit 2 000 m² pour les deux bâtiments disponibles, nécessitant la création d'un étage et d'un montant supérieur au budget. En outre, ce site n'était pas desservi par les transports en commun. Cette piste a été abandonnée.

Concernant la construction d'un bâtiment neuf, deux pistes ont été explorées. Deux terrains étaient disponibles sur la ZAC du pôle Jules Vernes, à l'entrée Est d'Amiens, accessibles par la route et les transports en commun. Les constructions neuves, par deux investisseurs différents, répondent aux contraintes budgétaires de l'Inrap, avec une location sur un bail 9 ou 12 ans. Ces deux projets sont très différents en termes de philosophie de construction.

Le premier projet, porté par SAMFI INVEST, consiste à construire sur une parcelle de 6 300 m² un bâtiment sur trois niveaux : au premier niveau, le magasin et le dépôt de matériel archéologique, au deuxième niveau, les salles techniques, de traitement de mobilier et les bureaux, et au troisième niveau, les bureaux de la Direction interrégionale et des archéologues. Les défauts de ce projet sont une fonctionnalité relativement limitée du fait des trois niveaux et une absence de séparation entre les services, contrairement à la demande des agents.

Le second projet, porté par WALTINVEST, est de plain-pied avec une possibilité d'extension à l'arrière du bâtiment. Les zones sont clairement identifiées. Le centre de recherches archéologiques regroupe deux secteurs différents : le dépôt archéologique et le magasin d'une part, et les salles techniques et les bureaux autour d'un patio qui permet l'éclairage naturel de tous les bureaux, d'autre part. La direction interrégionale est reliée par un sas commun d'entrée. Cette dernière offre est la plus intéressante. Elle respecte le budget, le projet est adapté à l'activité, la fonctionnalité est optimale, les flux de circulation sont aisés, la lumière est naturelle, les fonctions sont bien différenciées et le bâtiment est de

plain-pied, ce qui diminue les charges de fonctionnement. Les instances locales ont été consultées. Le CHSCT et le CT spéciaux ont rendu un avis favorable à l'unanimité.

Ce projet est porté par la Direction interrégionale et la Direction centrale qui souhaitent le mettre en œuvre.

Monsieur JOSEPH (CGT Culture) rappelle que les instances locales ont émis des réserves. Il demande que ces réserves soient communiquées.

Monsieur DEPAEPE donne lecture de l'avis du CHSCT spécial du 21 mai : *« L'avis est favorable à l'unanimité tant sur la localisation du projet que sur ses éléments structurels. Les représentants du personnel ont formulé un énorme regret quant à l'enveloppe budgétaire très contrainte, considérant que la Direction générale n'a pas respecté le SPSI qui a été adopté l'année dernière. Le CHSCT spécial estime que cela aura donc des conséquences sur la qualité du travail des agents (surfaces restreintes, questions environnementales). Certaines pistes d'amélioration ont été soulevées, ces points devront faire l'objet de discussions avec l'architecte et le promoteur et être inscrits avec l'état d'avancement des travaux à l'ordre du jour des prochains CHSCT ».*

Les pistes proposées par le CHSCT ont été retravaillées et représentées en CT. 12 réunions se sont tenues depuis le début de l'année en Nord-Picardie. La récupération des eaux de pluie qui ne rentrait pas dans l'enveloppe budgétaire est en cours de négociation avec Amiens Métropole, la surface des toitures permettant de récupérer un volume important d'eaux de pluie qui seraient traitées et réutilisées pour le lavage du mobilier archéologique.

Monsieur GARCIA demande quelle est la consommation moyenne en eau par an.

Monsieur DEPAEPE répond qu'elle est de 2 000 mètres cubes.

Monsieur DEPAEPE indique que le deuxième point soulevé par le CHSCT spécial concernait la localisation des sanitaires, jugés trop éloignés de certains bureaux, d'une trentaine de mètres au maximum. L'installation d'un second bloc sanitaire est à l'étude, près de la salle de lavage.

Madame PEREZ précise que le Code du travail prévoit des distances maximales.

Monsieur GARCIA observe que les distances sont conformes.

Monsieur DEPAEPE ajoute que le CHSCT spécial suggérerait également un équipement wifi et une marquise pour les fumeurs à l'entrée, qui seront installés, et une couverture sur la zone karcher, ce qui est interdit par le PLU de la ZAC Jules Vernes, au risque de voir refuser le permis de construire. Le CHSCT spécial a également demandé de rapprocher le bureau des gestionnaires des collections du

local de stockage provisoire des collections. Les bureaux ne sont pas encore attribués. Le CT spécial propose d'intervenir le local syndical avec le bureau des gestionnaires des collections. Cette inversion permet d'agrandir le local syndical, ce qui était également une demande. Pour les dessinateurs qui souhaitent être éloignés de la façade sud, les postes ne sont pas encore attribués. Le CHSCT spécial demande une veille accrue pour les postes aménagés. Enfin, le CHSCT spécial regrette que la norme NFX 35-102 ne soit pas respectée pour la surface par bureau. Le CHSCT demande plus de bureaux individuels. Deux agents ont déposé cette demande auprès du CHSCT spécial pour des raisons d'incompatibilité d'humeur, sachant qu'en 2013, le CHSCT Nord-Picardie avait demandé que les bureaux ne soient pas individuels. Il est difficile de répondre à des demandes individuelles de bureaux, les bureaux seront partagés à deux pour respecter un principe d'équité.

Monsieur GARCIA demande s'il existe un peu de marge entre le nombre de bureaux et les effectifs.

Monsieur DEPAEPE répond par la négative. Néanmoins, le plan de réduction de l'emploi précaire devrait réduire le nombre de CDD. En outre, les bureaux sont plus grands et il existe des salles de traitement de matériel. Enfin, il sera possible d'agrandir le bâtiment sur le secteur sud en cas de croissance des effectifs. Le projet a été présenté aux agents d'Amiens.

Monsieur JOSEPH (CGT Culture) regrette également la non-prise en compte de la norme NFX 35-102 et le manque de souplesse au niveau des superficies et des bureaux. Il considère que l'argument de la diminution du nombre de CDD n'est pas pertinent, car c'est la variation d'activité qui fait évoluer le nombre de collaborateurs dans les centres archéologiques. Il note la grande accessibilité du lieu. Il souligne le rapprochement entre les gestionnaires de collection et les zones de travail.

Madame FAUPIN (CGT Culture) signale que 54 agents sont opérationnels pour 43 postes de travail, ce qui est insuffisant et ne laisse aucune marge de manœuvre. A chaque pic d'activité, les agents demanderont un poste de travail. Concernant les bureaux à deux postes de 18 m², des RO ont accumulé de la documentation et des archives de fouille depuis plusieurs années. Les agents n'auront plus d'espace pour circuler ou poser leurs documents pour travailler.

Sur ce dernier point, Monsieur GARCIA rappelle que le déménagement est prévu en 2017. Les archives peuvent être triées avant le déménagement, en lien avec la DST, ou numérisées. Les autres points sont entendus, mais liés aux contraintes budgétaires.

Monsieur JOSEPH (CGT Culture) répond que tous les collaborateurs ont accumulé une documentation. Les plans de tirage, plus aisés à étudier sur papier, sont de grande dimension.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) ajoute que le nombre total de postes de travail devait correspondre au nombre d'agents, plus une marge de 20 %, dans le cahier des charges. Il est clair qu'avec 54 agents opérationnels et 43 postes, les 120 % sont loin d'être atteints. Il rappelle que l'aménagement des locaux ne doit pas entériner une organisation du travail privant certains agents d'accès à la post fouille. L'aménagement des centres archéologiques doit permettre d'organiser pour les post-fouilles la diversification des tâches. Il a néanmoins bien noté les contraintes budgétaires.

Les membres du CHSCT sont attachés à la norme NFX 35-102. Dans les attendus de la démarche, les critères de surface sont rappelés, de même que la circulaire Fillon du 16 janvier 2009 qui promeut une amélioration des conditions de travail. L'avis de l'ISST, suite à la saisine des représentants du personnel en 2014, est que l'aménagement des espaces de travail doit être réalisé sur la base de la norme ergonomique NFX 35-102. Concernant les surfaces, Monsieur POUENAT (CGT Culture) note néanmoins une répartition équitable de la pénurie. La politique immobilière de l'État ne doit pas donner l'impression aux agents que seuls certains contribuent à la réduction des dépenses. Enfin, il souhaite que les remarques des CHSCT spéciaux soient prises en compte.

Le Vade-mecum des implantations de 2011 rappelle un certain nombre de règles en matière de transmission et de validation des dossiers immobiliers. Il faisait suite à une saisine pour désaccord sérieux et persistant en matière de politique immobilière. Ce Vade-mecum prévoit que les étapes de validation soient une visite d'une délégation du CHSCT central sur site, puis le recueil de l'avis du CHSCT central, puis une information et un avis du CHSCT spécial sur le projet et les aménagements. Sur les projets d'aménagement, le CHSCT central est compétent au regard du choix des implantations, des aménagements et des constructions touchant le gros œuvre. Le CHSCT spécial est compétent sur le suivi de la réalisation des opérations, l'application des prescriptions du CHSCT central et les aménagements internes n'affectant pas le gros œuvre. Il se félicite du travail de concertation avec les représentants du personnel, mais s'interroge sur la mise en œuvre des règles du Vade-mecum et sur l'opportunité de recueillir l'avis du CHSCT central après celui du CHSCT spécial. L'urgence ne le justifiait pas puisque l'étude de programmation date de deux ans. Rien n'empêchait la Direction d'associer en amont le CHSCT central, dans le respect des dispositions qui figurent au Vade-mecum.

Madame PEREZ répond que l'ordre du jour de la précédente réunion du CHSCT central était trop chargé. En outre, le choix entre les deux projets n'a été opéré que fin avril.

Monsieur LEBEAUPIN propose de rediscuter de l'articulation des instances. Le projet s'est construit dans le mouvement. Il reconnaît que le déroulement n'est pas tout à fait conforme au Vade-mecum. Il note la qualité de la concertation au plan local.

Monsieur JOSEPH (CGT Culture) est particulièrement favorable à cette discussion.

Monsieur LEBEAUPIN propose un rendez-vous au dernier trimestre 2015.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) demande quelles sont les attentes de la Direction vis-à-vis du CHSCT central et s'il s'agit d'une chambre d'enregistrement. Le projet est déjà validé au niveau local.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) ajoute qu'il n'existe pas de marge de manœuvre pour d'éventuelles remarques sur la disposition des locaux et les surfaces.

Monsieur LEBEAUPIN considère que les deux niveaux d'instance sont *a priori* complémentaires. Il faut éviter que, comme dans le cas présent, ils soient redondants.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) précise qu'elle ne critique pas le fait qu'il y ait des redondances, mais s'interroge sur les modalités de prise en compte de leurs remarques.

Monsieur LEBEAUPIN note que les remarques du CHSCT central sont plus critiques. La lecture de ce dossier est moins unanime. En local, le processus s'est construit dans la durée. Se pose la question du double avis sur les implantations. Il a été convenu que le CHSCT central se prononcerait sur les grandes lignes, sans rentrer dans le détail des aménagements.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) répète que le CHSCT central n'a plus de marge de manœuvre sur les surfaces qui sont nettement inférieures à la situation actuelle, de 3 132 m² à 2 500 m².

Monsieur LEBEAUPIN répond que les conditions de travail ne sont pas altérées, mais au contraire améliorées.

Monsieur DEPAEPE ajoute que la surface de couloirs était très importante à Amiens.

Madame PEREZ précise que la surface est de 2562 m.

Monsieur POUBNAT (CGT Culture) rappelle que les remarques de surfaces ont également été formulées au niveau local. Il ne perçoit pas de divergences sur ce

point entre le CHSCT central et le CHSCT spécial. Il reconnaît que le fonctionnement des instances peut être clarifié et intégrer les nouveautés réglementaires. En revanche, il n'est pas possible de s'appuyer sur un dysfonctionnement des instances pour les faire évoluer. Sur ce dossier, rien n'empêche la consultation du CHSCT central. Enfin, les élus sont en situation difficile pour rendre un avis, maintenant que les instances spéciales se sont prononcées.

Madame CLORENNEC rejoint la séance à 10 heures 50.

Monsieur GARCIA propose de séparer les deux questions pour ne pas brouiller le dossier et avancer.

Monsieur JOSEPH (CGT Culture) répond qu'il s'agit d'un objectif partagé.

Monsieur GARCIA propose une interruption de séance.

La séance est interrompue entre 10 heures 55 et 11 heures.

Madame MORON (SUD Culture Solidaires) fait part de craintes sur les projets d'implantation. À chaque implantation, les effectifs sont considérés comme constants, sans tenir compte d'éventuelles évolutions. Aucun centre n'intègre de marge pour l'avenir.

Monsieur DUBREUIL comprend la position des élus, mais le cadre est celui du SPSI. Il est contraignant et ne permet pas d'envisager l'avenir avec largesse sur les surfaces. Il faut opérer les meilleurs choix compte tenu de ces contraintes, ce qui a été fait sur Amiens, comme le démontre l'avis des instances locales.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) demande si chacun s'exprime avant le vote.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) précise que les réserves du CHSCT central sont conformes à celles du CHSCT spécial, notamment sur la question des surfaces. La qualité de la discussion au niveau local, du dossier, des documents transmis a été soulignée. Il souhaite que la discussion se poursuive au niveau local pour prendre en compte et lever l'essentiel des réserves formulées en CHSCT Nord - Picardie.

Monsieur DUBREUIL ajoute que les instances spéciales sont les mieux placées pour évoquer les détails d'aménagement des centres.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) convient que le dossier doit être renvoyé en CHSCT local pour discuter de l'emplacement des prises.

Monsieur DEPAEPE précise que l'emplacement des prises est théorique à ce stade. Le groupe de travail mis en place aura la possibilité de réfléchir sur ces points avec l'architecte.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) rappelle que le plan de principe du site de Bègles n'a pas évolué malgré les remarques du CHSCT central.

Monsieur DUBREUIL confirme que ces questions vont être abordées en local. Il faut faire confiance au groupe de travail local et leur déléguer ces sujets.

Monsieur GARCIA propose de passer au vote.

Le projet d'implantation du centre de recherches et de la Direction interrégionale d'Amiens reçoit 9 abstentions, 0 vote pour, 0 vote contre.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) rappelle son souhait de voir les éléments du Vade-mecum des implantations respectés dans l'attente de la discussion sur l'articulation des instances et le dialogue social.

Monsieur GARCIA le note. Il propose d'aborder le sujet du siège.

Monsieur DEPAEPE quitte la séance à 11 heures 10.

Projet de déménagement du siège (pour information)

Monsieur DUBREUIL présente la nouvelle directrice de l'administration et des finances, depuis le 1^{er} juin, Madame Corinne Curti.

Concernant le projet de déménagement et de relocalisation du siège, il s'agit d'un point d'information avant la consultation. Le bail des locaux du siège arrive à échéance au 31 mars 2016. Depuis fin 2013, un travail a été mené en concertation avec le ministère de la Culture, le secrétariat général et France Domaines. Quarante projets ont été examinés. L'exercice est très contraint, il est imposé de maintenir le coût global du siège actuel tout en augmentant les surfaces, en améliorant les conditions de travail et d'accueil, et en respect des critères de 12 m² de surface utile nette par agent. .

Le nouveau siège doit se situer à Paris ou dans la petite couronne. Cet objectif n'est pas facile à atteindre. Deux sites répondent au cahier des charges, l'un à Saint-Denis et l'autre à Paris 14^{ème}. À Saint-Denis, il s'agit d'un bâtiment neuf, sur un niveau. À Alésia, il s'agit d'un bâtiment ancien, sur huit niveaux. Ces deux hypothèses ont été présentées au personnel du siège afin que chacun puisse s'exprimer. Le choix largement majoritaire des agents est favorable au site d'Alésia, en raison notamment de son accessibilité et de l'environnement de

travail. Monsieur DUBREUIL rappelle que les tutelles sont décisionnaires pour le siège de l'Inrap. Il a proposé le site d'Alésia aux tutelles et a adressé un dossier au Ministère de la Culture. Compte tenu des délais, il est primordial que le Conseil d'administration du 10 juillet lui donne l'autorisation de contacter le bailleur, afin de confirmer l'option qui a été déposée et de signer une lettre d'intention aux conditions très favorables qui ont été négociées. Il conviendra ensuite de travailler sur le dossier et l'aménagement des locaux. Le dossier du siège est entre les mains des tutelles et a été transmis avec avis favorable au Cabinet par le Secrétariat général. L'arbitrage leur appartient. France Domaines est très contraint par la nouvelle réforme territoriale et a émis des réserves officielles, car l'implantation parisienne pose un problème. Néanmoins, France Domaines ne peut pas maintenir un avis défavorable. La Direction du budget a indiqué quant à elle que son avis ne devrait pas être défavorable. Il n'est cependant pas impossible que le sujet devienne interministériel, ce qui allongerait les délais.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) observe que le sujet est très important. Les agents se sont mobilisés en 2009, car l'enjeu attaché à la localisation du siège et au fonctionnement de ses services centraux concerne l'ensemble des services de l'Institut, avec des prolongements dans le quotidien de tous les agents. Il souhaite que les difficultés constatées à Amiens ne se reproduisent pas au siège, que le fonctionnement des instances soit respecté et que les représentants du siège et du CHSCT central soient étroitement associés aux discussions sur le dossier.

Madame CLORENNEC demande ce qu'il advient si le Conseil d'administration n'apporte pas de réponse le 10 juillet.

Monsieur DUBREUIL répond qu'il n'existe pas d'alternative. L'exclusivité à Saint-Denis est tombée. Le calendrier est effectivement très tendu. Tous devront travailler dans des délais contraints.

Monsieur LEBEAUPIN ajoute que l'accès aux locaux ne sera possible qu'à compter du mois de septembre. Il propose de poser le principe d'une visite conjointe des CHSCT central et spécial dans le courant du mois de septembre pour définir et valider la méthodologie mise en œuvre pour investir ces locaux. Une réflexion de fond sera nécessaire pour phaser l'ensemble de l'investissement.

Monsieur JOSEPH (CGT Culture) attire l'attention sur les huit niveaux. Il demande que le choix de l'aménagement ne se limite pas à la Direction de l'établissement et aux directeurs des services. Il sera attentif à la répartition des personnels et à l'organisation. Une vraie réflexion sera nécessaire pour conserver la proximité entre les services qui en ont besoin.

Monsieur DUBREUIL convient que le sujet est sensible et nécessite un processus clair. Chaque service a ses propres souhaits, qui seront arbitrés. Le CHSCT devra

également rendre un avis. L'un des avantages de ce site est que les bureaux sont au maximum de quatre. L'immeuble est constitué de petites unités, cohérentes.

Monsieur JOSEPH (CGT Culture) souhaiterait une concertation au sein des services pour proposer des solutions qui fassent consensus, même si un arbitrage est nécessaire.

Monsieur DUBREUIL rappelle que des travaux importants, à la charge du propriétaire, sont prévus. Certains espaces sont à réaménager, notamment le rez-de-chaussée. La cohésion doit se retrouver dans les locaux. Il souhaite un saut qualitatif dans la manière d'appréhender le siège en tant qu'espace commun de travail et de cohésion des personnels.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) demande s'il est prévu de mettre en place un groupe de travail commun CT et CHSCT dans un objectif de recherche de fonctionnalité.

Monsieur DUBREUIL le confirme.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) demande si un architecte a été approché pour prendre en charge très rapidement les travaux, dès confirmation de l'accord.

Madame PEREZ répond que l'architecte du propriétaire va prendre en charge l'intégralité des travaux, y compris l'aménagement.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) demande si le planning semble réaliste.

Madame PEREZ le confirme. Les travaux prévus ne nécessitent pas d'autorisation, même si certains travaux sont assez lourds.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) demande si un plan de repli a été envisagé en cas de décalage.

Madame PEREZ précise que rien ne devrait s'opposer à rester quelques mois de plus dans les locaux actuels.

Monsieur DUBREUIL n'y est pas favorable. La prorogation du bail coûterait très cher. L'objectif reste le printemps 2016.

Madame MORON (SUD Culture Solidaires) demande quand un calendrier précis sera disponible.

Monsieur DUBREUIL répond qu'il devrait être en mesure de le réaliser pour le début du mois de septembre.

Madame PEREZ ajoute que le propriétaire va travailler tout l'été sur le sujet.

Monsieur JOSEPH (CGT Culture) considère que la possibilité de rester quelques mois de plus sur le site est à distiller avec précaution. Compte tenu de la stratégie de France Domaines, le risque de quitter Paris n'est pas nul si le calendrier s'assouplit.

Monsieur DUBREUIL partage cette analyse.

Madame CLORENNEC demande si le groupe de travail élargi sera maintenu. La dernière séance a été frustrante et certains souhaitent quitter le groupe.

Monsieur DUBREUIL observe que l'insatisfaction portait sur un manque d'information. Si le choix est acté le 10 juillet, la frustration sera effacée.

Madame PEREZ considère que ce groupe était trop important. D'autres groupes ont dû être mis en place sur un certain nombre d'autres thèmes. La réflexion est en cours avec les ACMO sur la composition du ou des groupes de travail. Elle propose de limiter leur composition à 4 ou 5 membres. Une visite est prévue en septembre, suivie d'une proposition d'organisation.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) est favorable à une délégation commune des CHSCT pour visiter le site. Le calendrier concret des concertations sera connu en septembre. Il demande que soit actée la concertation conformément aux dispositions réglementaires.

Monsieur DUBREUIL le note. Il rappelle que les directeurs de services sont censés avoir consulté leurs agents avant d'émettre des propositions. Ils n'ont pas élaboré leurs propositions individuellement.

Monsieur JOSEPH (CGT Culture) réfute cette affirmation pour certains directeurs.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) rappelle que les représentants du personnel au sein du CHSCT central et spécial ont des compétences et des prérogatives définies par décret concernant l'aménagement des locaux. Il demande que ce dossier soit transparent et que le travail soit conjoint avec une concertation en amont. Ce dossier est important pour l'ensemble des agents de l'Institut. Il demande un engagement de la Direction pour travailler avec le CHSCT du siège et y associer des membres du CHSCT central.

Monsieur GARCIA note que le dossier est géré au jour le jour, pour ne pas ajouter du stress au personnel. Il considère que l'engagement peut être tenu, selon la méthode en cours.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) demande si des propositions concrètes pourront être émises à partir de septembre.

Monsieur GARCIA confirme que les élus et la Direction sont d'accord sur le principe. Sa seule réserve concerne les dates et l'issue du bail. Il s'agit du point faible du dossier, connu de France Domaines, il faut l'anticiper.

Concernant la méthode, Monsieur DUBREUIL confirme que le groupe de travail intégrera des membres des CHSCT central et siège. La demande de concertation est légitime.

Madame CLORENNEC rappelle que la communication est complexe dans ce type de situation. Compte tenu du manque d'information, de nombreux bruits circulent et génèrent de l'inquiétude. Certains agents pensent que des éléments sont cachés. Même sans information précise, il serait pertinent d'adresser un mail à l'ensemble des agents.

Monsieur DUBREUIL comprend ce propos. Il a reçu des mails faisant part d'inquiétudes. Il a répondu que l'exclusivité était prolongée jusqu'au 10 juillet et il a demandé aux chefs de service et directeurs d'informer leurs agents que le dossier était transmis à l'arbitrage du ministère. Les deux réunions d'information ont permis de rassurer les collaborateurs.

Monsieur JOSEPH (CGT Culture) signale que l'information n'a pas circulé dans tous les services.

Madame CLORENNEC considère qu'il est préférable d'informer plutôt que de se reposer sur les chefs de service et les directeurs.

Monsieur DUBREUIL répond que la communication sur ces sujets doit être minimaliste.

Madame CLORENNEC estime qu'il vaut mieux avoir un peu d'informations, plutôt que pas du tout.

Monsieur DUBREUIL propose d'y réfléchir.

Madame CLORENNEC quitte la séance à 12 heures 05.

VII. Réorganisation de la DST – sous réserve (pour avis)

Monsieur GARCIA rappelle que ce point prévu à l'ordre du jour pour avis se transforme en point pour information.

Monsieur DUBREUIL explique que la réflexion n'est pas encore aboutie. Il est prématuré de présenter une organisation détaillée de la future DST. Le travail avance. Il propose de présenter un schéma organisationnel clair au plus tard en octobre. La réorganisation de la DST entraîne des interactions avec les autres Directions du siège, les Directions interrégionales et le terrain.

Monsieur PION ajoute que, à ce stade, l'idée repose sur deux grands ensembles, avec une répartition interne différente de ce qui était prévu :

- un pôle de missions d'appui et de construction, axé sur la collecte et la conservation des données, avec des fonctions support,
- un pôle axé sur l'exploitation des données, à différents niveaux, avec l'intégration de la recherche et de l'enseignement supérieur, et des interactions avec le monde de la recherche.

Ce travail s'est révélé beaucoup plus difficile que prévu. L'adaptation à la structure idéale prend du temps. Un certain nombre de priorités et d'actions concrètes ont été définies, notamment le recadrage des rapports de fouille et des publications qui engagent les moyens mis en œuvre pour les travaux de l'étude, un chantier sur la géophysique, et un chantier sur les systèmes d'enregistrement.

Monsieur MIALHE (SUD Culture Solidaires) demande ce qui est prévu pour l'archivage et la conservation des données des archéologues.

Monsieur PION répond qu'il s'agit de l'un des plus grands chantiers. Il a découvert l'ampleur du travail en découvrant à Dijon l'absence de système de conservation des archives.

Monsieur JOSEPH (CGT Culture) note que le pôle collecte a été le pôle le moins développé par le passé. La DST joue un rôle essentiel sur la collecte.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) rappelle son attention au développement de ce projet. Les collecteurs et les archéologues attendent énormément du changement d'activité de la DST.

Monsieur LANGRY-FRANCOIS (SUD Culture Solidaires) demande quel est le degré d'investissement des agents de la DST dans la réorganisation.

Monsieur PION répond que des réunions plénières sont organisées toutes les deux semaines. Il n'annoncera rien qui n'ait été construit avec les agents.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) est favorable au principe de prendre le temps nécessaire pour construire un projet abouti et d'adapter le travail à l'homme pour l'évolution d'un collectif de travail. Il rappelle la sensibilité particulière de ce service. Il est positif de valoriser au mieux l'implication et la compétence des agents. La détente du calendrier n'est pas forcément un problème. L'association de

la DST à certains travaux du CHSCT est intéressante. La discussion est à prolonger et à nourrir, notamment au sujet des nouvelles technologies.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) ajoute que l'évolution des métiers doit être menée en lien avec la note IOTSA. Elle note une évolution satisfaisante de l'appui aux fonctions supports. Elle rappelle l'intérêt d'une réflexion sur la mutualisation des compétences. Le rôle de la DST est d'animer ces réseaux.

Monsieur GARCIA considère que ces points vont nourrir les échanges sur le projet. Plus qu'un service, il s'agit de la mission essentielle de l'Institut. La DST doit être abordée comme un service systémique qui renforce les missions de l'Institut, et non comme une variable d'ajustement.

XI. Travaux sur implantations (pour information)

Madame PEREZ rappelle que cinq opérations structurantes ont été menées en 2014 : le déménagement de la direction interrégionale Grand-Sud-Ouest, des travaux d'aménagement à Cesson et à Saint-Martin sur le Près sur des locaux existants, une extension de locaux sur Nîmes et l'aménagement du rez-de-chaussée du siège. Sur 2015, la programmation a été structurée autour de quelques opérations prioritaires : les déménagements sur Bordeaux et sur Soissons, les opérations d'urgence et les travaux courants reportés depuis deux ou trois ans.

Madame MORON (SUD Culture Solidaires) précise que les travaux à Carquefou ont été repoussés au budget de 2015 puis que le projet a été abandonné dans l'attente d'un document plus abouti du groupe de travail sur le tamisage.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) demande si la deuxième tranche de travaux à Saint-Cyr-en-Val est prévue en 2015.

Madame PEREZ répond que les opérations marquées par les augmentations d'effectifs issues de l'AREP sont devenues prioritaires.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) ajoute qu'une seule moitié de volet est installée. Les agents pensent que les travaux ne sont pas achevés, car l'Inrap n'a pas réglé les fournisseurs.

Madame PEREZ en prend note. Elle propose un point en septembre.

Monsieur POENAT (CGT Culture) évoque une ligne budgétaire de 600 000 euros pour les travaux d'aménagement. Il demande si les travaux réalisés en 2014 ont consommé cette ligne budgétaire intégralement.

Madame PEREZ le confirme.

S'agissant des prévisions 2015, Monsieur POUENAT (CGT Culture) demande à quel niveau sont contraintes les lignes budgétaires.

Madame PEREZ répond que la ligne s'élève à 500 000 euros au lieu de 600 000 euros. Sur 2015, comme il s'agit de prévisions, les opérations sont globalisées. Le nombre de lignes n'a rien à voir avec les montants.

1. Monsieur POUENAT (CGT Culture) souligne que la problématique de Bron est d'intégrer les nouveaux collègues dans le cadre de l'AREP. Quelques aménagements sont nécessaires. Il demande en quoi consiste le budget des Directions interrégionale (DIR).

Madame PEREZ répond qu'il s'agit du budget du SAGI, qui peut être géré par le SAGI ou localement sur délégation du SAGI. Les DIRS disposent de budgets de maintenance qui peuvent intégrer des petits travaux d'amélioration.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) demande si à Bron, il s'agit bien de ce budget de maintenance.

Madame PEREZ explique que les travaux nécessitant l'accord du propriétaire remontent au SAGI. En revanche, les travaux d'aménagement sont pris sur les budgets de maintenance de la DIR.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) a noté, lors du rapide tour de France des baux, que certains baux arrivent à échéance rapidement. En Grand Est Nord, une relocalisation de la DIR et du centre de Metz était envisagée dans le cadre d'un partenariat avec l'Université. Le centre de Tours est terriblement exigu, surtout depuis 2007.

Monsieur MARTI (CNT) demande si les relocalisations de La Courneuve et de Pantin sont toujours d'actualité.

Madame PEREZ propose un point rapide sur les DIRS. En Île-de-France, la réflexion sur les implantations a été mise en suspens faute de directeur. Pantin ne répond pas aux besoins. Il n'existe aucune raison de quitter La Courneuve. Ces deux implantations desservent mal le territoire géographique. Une réflexion globale a été engagée sur la relocation des trois centres, dont Croissy-Beaubourg. A ce stade, la décision a été prise de relocaliser Croissy sur site avec la récupération de la cellule centrale. Les études sont en cours pour réaliser une redistribution globale cohérente. Le propriétaire est prêt à réaliser des travaux pour augmenter le nombre de postes de travail disponibles.

Concernant Pantin et La Courneuve, la réflexion est restée en suspens en raison d'un doute sur l'avenir du site de La Courneuve. Après discussion avec la mairie, il semblerait que le risque de démolition dans le cadre d'une restructuration urbaine

s'éloigne. Il serait envisageable de renégocier le bail pour rester de manière plus pérenne. La réflexion va être relancée pour un centre dans le sud de Paris, à partir des études de mobilité réalisées en fonction des domiciles des agents.

Madame TALIN d'EYZAC (CGT Culture) demande ce que signifie le sigle BSC sur Passy.

Madame PEREZ ne dispose pas de l'information. Elle reprend la présentation.

En région Centre, le sujet va se poser. Il faut réfléchir à une relocalisation de Tours. Le débat sera ouvert à la rentrée avec un objectif 2017.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) croit se souvenir que compte tenu de l'extension de Pantin, la priorité a été reportée pour le centre de Tours.

Madame TALIN d'EYZAC (CGT Culture) considère que ce site est prioritaire en raison de la situation de RPS constatée à Tours.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) demande quelle est la position de la Direction. Les conditions de travail se sont améliorées à Pantin.

Monsieur DUBREUIL propose de traiter le sujet à la rentrée.

Madame VALETTE (CGT Culture) demande ce qu'il advient de Chartres et Saint-Cyr-en-Val, dont les baux arrivent à échéance en 2016.

Monsieur DUBREUIL répond que la logique est à la mutualisation des locaux. Le SPSI ne permet pas de création de centres, sauf fusion ou mutualisation d'autres centres. Toute hypothèse de mutualisation est la bienvenue. Le nombre d'agents à Chartres est faible par rapport à Saint-Cyr-en-Val. Il est envisageable de regrouper tous les agents près d'Orléans.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) rappelle que la base de Chartres présente l'intérêt de sa base de stockage. D'un point de vue scientifique, la reprise d'activité est nette en Eure-et-Loir.

Monsieur DUBREUIL s'en réjouit. Ces aspects guideront les choix.

Madame PEREZ poursuit avec la Lorraine. Un sujet de relocalisation est à l'étude à fin 2017 pour la DIR et le centre de Metz. L'étude de programmation est terminée et les besoins sont connus. La recherche de potentialités immobilières est en cours. L'Université propose un local qui va être libéré. Dans le secteur privé, plusieurs propositions sont intéressantes et bien situées. L'objectif est de tenir l'échéance de 2017, car le propriétaire est difficile. A Nancy, l'Inrap sera intégré

dans le schéma directeur de l'Université qui vient d'être lancé, avec à terme des propositions d'implantation sur le campus de Nancy.

En Champagne-Ardenne, les deux centres sont saturés, voire inadaptés, et doivent être relocalisés rapidement. L'étude de mobilité a montré le besoin d'un centre dans le Sud de la région. Les recherches de potentialités immobilières sont en cours. Des contacts ont été pris avec l'université de Champagne-Ardenne et avec la préfecture. L'étude de besoin est terminée pour l'ensemble de la région. En fonction du besoin global, le nombre de centres et le nombre d'agents par centre seront définis.

Monsieur DUBREUIL ajoute que l'arbitrage doit être rendu fin septembre. L'implantation d'un centre dans la région de Troyes a du sens, mais le raisonnement doit intervenir dans le cadre d'un SPSI global et national.

Monsieur JOSEPH (CGT Culture) signale une véritable urgence en Champagne.

Monsieur DUBREUIL l'a entendu.

Monsieur LANGRY-FRANCOIS (SUD Culture Solidaires) regrette que le dépôt d'un préavis de grève par les agents ait été nécessaire pour traiter le sujet. Il se réjouit de l'hypothèse de trois centres évoquée par le directeur général adjoint.

Monsieur DUBREUIL précise qu'il s'agissait de précautions de langage pour ne pas accréditer une idée qui n'est pas arrêtée. Il reconnaît la légitimité du souhait de disposer de plus de centres dans la région par rapport à l'activité.

Monsieur LANGRY-FRANCOIS (SUD Culture Solidaires) demande si les centres temporaires deviendront pérennes, ce qui poserait un sérieux problème pour la Champagne.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) rappelle que la fusion du CRA et de la DIR représenterait une solution de sortie de crise.

Madame PEREZ répond que l'Île-de-France est la seule région où la fusion n'a pas été réalisée.

Madame PEREZ poursuit la présentation. À Strasbourg, les espaces seront agrandis quand le propriétaire quittera son logement. À Besançon, le centre est exigu et ne peut pas accueillir les agents supplémentaires issus de l'AREP. Un projet est en cours de développement et consiste à créer des espaces de travail supplémentaires que le propriétaire autorise, mais refuse de financer. Au final, le résultat ne sera pas satisfaisant pour un coût élevé. Une réflexion sur la relocalisation du centre a débuté.

Sur Cesson, l'opération de relocalisation avec l'Université avance. Plusieurs potentialités existent sur le site : bâtiments construits et foncier disponible. L'expertise est en cours. Le délai de 2016 ne sera pas tenu et l'extension du dépôt est conservée dans cette attente.

Monsieur MIALHE (SUD Culture Solidaires) demande s'il est envisagé de créer un second centre en Bretagne. Les distances à parcourir sont très importantes. Le déséquilibre est notable par rapport aux autres centres.

Monsieur DUBREUIL est conscient de ces enjeux.

Madame MORON (SUD Culture Solidaires) note l'urgence sur Cesson et s'inquiète de l'absence totale de propositions concrètes. L'échéance de 2019 est proche.

Madame PEREZ rappelle que l'Inrap a clairement exprimé à l'Université qu'il n'était pas possible de reporter la décision au-delà de la fin de l'année.

Dans les Pays de la Loire, Madame PEREZ indique que des questions se posent sur le centre de Beaucouzé. À Carquefou, le bail court jusqu'en 2017. Fontenay-le-Comte va faire l'objet d'une étude de mobilité en lien avec Poitiers au premier semestre 2016.

Madame MORON note que certains centres ont vu leurs baux prolongés. Elle demande si le bail du CRA du Mans fait également l'objet d'une prolongation.

Madame PEREZ répond que l'échéance de 2017 du bail laisse un peu de temps.

Monsieur DUBREUIL ajoute que Beaucouzé et Le Mans nécessitent une réflexion. Une mutualisation est envisageable, à Sablé-sur-Sarthe par exemple.

Monsieur MARTI (CNT) suggère de demander aux agents de la région ce qu'ils souhaitent.

Concernant Fontenay-le-Comte, Monsieur POUENAT (CGT Culture) demande si l'hypothèse est une mobilité vers Poitiers.

Madame PEREZ répond qu'il existe plusieurs hypothèses d'implantation : Poitiers, Saintes, Niort, Fontenay et Angoulême. Dans le Grand Sud-Ouest, à Saint-Orens, la négociation est en cours avec l'Université pour une implantation sur son site. L'Inrap attend que l'Université lui cède un terrain en raison de l'intérêt pour l'Université d'un rapprochement avec l'Inrap.

Monsieur DUBREUIL précise qu'en l'absence d'un projet scientifique abouti relatif à la création d'un centre de recherches archéologiques attaché

à l'université de Toulouse, il n'a pas été possible de présenter le dossier en Conseil d'administration de l'Université de juillet 2015.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) regrette le manque d'information. Elle s'étonne qu'aucun scientifique ne soit capable de construire ce projet.

Madame PEREZ répond que le projet attend sa présentation en Conseil d'administration de l'Université.

Dans l'attente de la relocalisation de Poitiers, Madame PEREZ précise qu'il n'est pas envisageable de fermer le site non pérenne de l'Isle d'Espagnac. Concernant les DOM, elle ne note pas de sujet urgent. Dans la région MED, l'extension de Nîmes sera conservée une année supplémentaire. Elle ne note pas de sujet sur les autres centres de la région. En Corse, la demande de locaux n'a jamais été formalisée par la DIR. Dans les autres régions, il n'y a pas d'actualité, excepté un manque de place en RAA.

La séance est suspendue de 13 heures 25 à 14 heures 40. Monsieur Dubreuil, Monsieur Joseph (CGT Culture), Madame Perez et Madame Curti quittent la séance.

XIV. Suivi des points et saisines éventuelles (pour information)

Monsieur CHETTOUH indique que le premier point concerne le droit syndical et les moyens de fonctionnement des CHSCT. L'engagement était la tenue d'une réunion sur l'exercice du droit syndical. Le deuxième point est relatif à la communication et à la mise en ligne sur l'intranet des procès-verbaux des instances. Depuis le 10 mars 2015, 21 procès-verbaux de CHSCT spéciaux ont été publiés sur l'intranet, soit 162 procès-verbaux depuis 2008.

Madame MORON (SUD Culture Solidaires) demande si les codes de l'abonnement au Dictionnaire permanent sont à disposition de tous les représentants du personnel.

Madame SOGNOG répond que l'entreprise qui s'occupe du Dictionnaire permanent a indiqué qu'il n'était pas possible de communiquer les codes à plusieurs personnes, car les connexions simultanées sont impossibles. Les codes ont été transmis uniquement aux représentants du personnel en central.

Monsieur CHETTOUH note une erreur sur le nombre d'ordinateurs portables par organisation syndicale représentée par CHSCT.

Monsieur LEBEAUPIN ajoute que le nombre d'ordinateurs portables n'est pas lié aux CHSCT, mais global par organisation et par centre.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) demande s'il est possible de doter les membres du CHSCT central de téléphones.

Monsieur LEBEAUPIN répond que les téléphones portables sont attribués sur demande aux agents opérationnels, membres du CHSCT.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) rappelle la demande de l'affichage des coordonnées des instances après chaque renouvellement.

Monsieur GARCIA considère que la demande d'annuaire des instances est légitime.

Monsieur LEBEAUPIN propose d'actualiser l'annuaire en septembre après le changement d'opérateur de téléphonie. Emmanuelle Sognog centralisera les demandes et les transmettra à la DSI.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) demande qui a été destinataire des codes.

Madame SOGNOG répond qu'ils avaient été communiqués aux représentants des organisations syndicales représentées en 2010.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) demande si ces codes peuvent être transmis de nouveau.

Madame SOGNOG le confirme.

Madame MORON (SUD Culture Solidaires) demande s'il est possible dans le tableau de séparer le droit syndical des moyens du CHSCT.

Monsieur LEBEAUPIN répond que le sujet concerne l'étude des moyens du point de vue du CHSCT.

Monsieur PERILLAUD (CGT Culture) indique qu'il existe un dictionnaire des RPS. Il pourrait être intéressant de disposer de cette documentation.

Monsieur GARCIA propose de confier l'expertise du livre à des spécialistes pour déterminer son utilité.

Monsieur CHETTOUH reprend le suivi des points :

- Suivi des enquêtes réalisées en DIR et engagement de faire remonter les enquêtes AT/MP : pas de nouveau document.
- Saisines : le DGI Marseille a été abordé lors de la séance du 27 novembre. Les mesures prises par le chef de service ont été annexées dans le suivi des points. Les registres ont été annotés.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) note que ce sujet devrait être suivi en central. Elle se félicite que le président ait trouvé une solution immédiate. Mais il faut également l'étudier à long terme et le CHSCT spécial ne peut pas le suivre.

Monsieur CHETTOUH répond que les deux instances ne peuvent pas suivre le dossier en même temps.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) considère qu'en l'absence de président du CHSCT MED, le CHSCT central reste responsable de la situation à Nîmes.

Monsieur GARCIA rappelle que le président devait être désigné à la rentrée.

Monsieur CHETTOUH ajoute que le président n'est pas déterminant. D'autres acteurs interviennent.

Monsieur LEBEAUPIN précise qu'un DGI n'a pas vocation à rester ouvert pendant des mois. L'objectif est de faire cesser l'imminence très rapidement. Il convient que ces situations soient suivies dans la durée.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) note que la situation est particulière. Les registres DGI n'ont pas vocation à rester ouverts. Mais il n'est pas possible de considérer que ce DGI est clos du fait de l'absence de mesures concrètes en vue d'aménager la situation de travail de ce collaborateur après son retour au travail. Sa situation semble identique à celle avant sa tentative de suicide. Il est positif de bénéficier d'un suivi local, mais si des éléments sont annotés sur le registre DGI, il souhaite en avoir connaissance.

Madame VALETTE (CGT Culture) souligne qu'ils n'ont pas pu examiner les mesures correctives lors de la dernière séance. Il s'agit du sens du courrier adressé qui n'a pas reçu de réponse à ce jour. Ce sujet est encore au niveau du CHSCT central.

Monsieur GARCIA note un accord sur la procédure.

Monsieur CHETTOUH rappelle que lors de la dernière séance, les huit propositions de l'administration ont été analysées. Elles n'ont pas été retenues par Monsieur RAYNAUD, sans explication. Certaines pistes ont permis d'avancer. Dire que la situation de ce collègue est à ce jour la même n'est pas exact. Des pistes sont en cours et la situation est différente à celle préalable à sa tentative de suicide. L'annotation du registre présente point par point les éléments qui ont permis d'avancer, ceux sur lesquels une information est attendue de sa part, les éléments liés au projet d'activité scientifique, avec un état. Concernant l'autre registre, la collègue mise en cause a été suspendue de ses fonctions.

Madame VALETTE (CGT Culture) ne voit pas ce qui a changé dans la situation de travail de Monsieur RAYNAUD. Rien n'a été mis en place.

Monsieur CHETTOUH réfute cette affirmation. Il travaille désormais avec la gestionnaire de documentation.

Madame VALETTE (CGT Culture) évoque la préconisation médicale d'un fauteuil ergonomique.

Monsieur CHETTOUH répond que le service de l'action sociale a pris contact avec Monsieur RAYNAUD et attend toujours sa réponse. Cet agent n'a pas de la reconnaissance de la qualification de travailleur handicapé (RQTH).

Madame VALETTE (CGT Culture) rappelle que la préconisation du médecin de prévention date du 30 mai. Ce collaborateur n'a toujours pas d'équipement.

Monsieur CHETTOUH précise que le service action sociale a besoin d'informations complémentaires pour avancer et Monsieur RAYNAUD ne répond pas aux courriels.

Madame ROCHER explique qu'il manque des précisions sur le type de fauteuil ergonomique. Le médecin de prévention devait revoir Monsieur RAYNAUD au mois de juin. Elle n'a pas de retour sur le rendez-vous et le type de fauteuil à mettre en place.

Madame VALETTE (CGT Culture) rappelle que le rendez-vous n'est toujours pas pris, au motif de la difficulté à trouver une date.

Monsieur GARCIA propose de fixer une date en fonction du calendrier de présence de Monsieur RAYNAUD.

Madame ROCHER réalisera un point avec la gestionnaire de personnel sur la prise de rendez-vous pour trouver une solution rapidement.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) est choquée de la relation des faits. L'agent, parce qu'il ne répond pas, est présenté comme responsable du non-avancement du dossier.

Monsieur CHETTOUH précise que seules deux mesures nécessitent une réponse de sa part, dont l'une sur son travail scientifique, à l'extérieur de l'INRAP. Le reste n'est pas annoté de cette manière.

Monsieur GARCIA propose de prendre les points dans l'ordre pour trouver une solution pragmatique. Le premier point est l'achat du fauteuil, suivi par Virginie Rocher.

Madame VALETTE (CGT Culture) ajoute que Monsieur RAYNAUD a demandé à deux reprises le réaménagement de son poste de travail avec un ergonome. Ce dossier est sans suite à ce stade. Enfin, il devait être recherché un poste en relation avec le domaine de compétence et le profil de Monsieur RAYNAUD.

Monsieur GARCIA répond que la société d'archéologie médiévale est une piste.

Madame VALETTE (CGT Culture) ajoute que ce sujet doit s'envisager sur le long terme. Il avait été convenu le 6 mai qu'il pouvait reprendre dès qu'il s'en sentait en capacité. Il est aujourd'hui dans la même situation. Il n'a pas eu de discussions avec son AST.

Monsieur CHETTOUH répond que ce n'est pas exact. Il a eu une réunion de travail avec son AST et a indiqué qu'il ne se sentait pas en capacité de reprendre.

Madame VALETTE (CGT Culture) en convient. Monsieur RAYNAUD souhaite travailler en alternance sur différents sujets. Mais rien n'est sorti de ce rendez-vous. Il lui a été présenté le contenu de la mission, mais pas son organisation.

Monsieur GARCIA souligne qu'avant de se prononcer sur les quotités, il est souhaitable de reprendre goût au travail.

Monsieur CHETTOUH propose de préciser l'évolutivité de la quotité lors du démarrage et en fonction des autres propositions. Il rappelle que Monsieur RAYNAUD a rejeté toutes les autres propositions.

Madame VALETTE (CGT Culture) précise qu'elles ne sont pas toutes rejetées entièrement. Concernant la publication de l'article dans Archéopage, les délais sont dépassés.

Monsieur GARCIA répond qu'Archéopage est une commande spécifique, pour un numéro consacré au cheval. La livraison de Monsieur RAYNAUD ne correspondait pas à la commande tant au niveau de la forme que du fonds et n'était pas adaptable. L'article a été mis de côté pour une utilisation ultérieure. Il sera présenté au comité de lecture pour publication dans une autre rubrique. Faisant partie du comité d'Archéopage, Monsieur GARCIA sera vigilant sur sa publication.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) revient sur l'ergonome. Il serait souhaitable de se rapprocher du service santé au travail pour activer la visite.

Monsieur CHETTOUH le confirme.

Madame VALETTE (CGT Culture) observe que rien n'a été entrepris pour que Monsieur RAYNAUD renoue avec le travail. La situation est de plus en plus bloquée.

Monsieur GARCIA rappelle qu'un protocole a été établi. Il n'existe malheureusement pas de garantie de réussite immédiate.

Monsieur CHETTOUH propose de préciser les propositions qui lui ont été faites pour qu'il se confronte à de nouvelles missions. La préconisation du médecin de prévention l'enjoint à renoncer au travail de terrain, ce qui n'est pas conforme à ses souhaits. Le sujet sera abordé la semaine suivante au CHSCT spécial Méditerranée. Il se propose de rencontrer Monsieur RAYNAUD à Nîmes si ce dernier est disponible.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) indique qu'il est important qu'un suivi soit assuré sur place, notamment au travers du CSP qui vient d'être recruté. Un passage de relais vers le CHSCT spécial est également logique.

Madame ROCHER répond qu'il est prévu de faire le point sur la situation avec le concours du CSP qui prendra ensuite le relais.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) signale que deux saisines ont été transmises à la fin de la précédente mandature et n'ont pas été traitées en GES et RAA.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) donne lecture d'une saisine : *« Monsieur le président du CHSCT central, en février 2013, un agent affecté au centre de Clermont-Ferrand a fait l'objet d'un signalement de danger grave et imminent. À l'issue de cette procédure, les membres du CHSCT spécial Rhône-Alpes Auvergne ont saisi l'inspection du travail en application de l'article 5-7 du décret 80-453. Au terme de son enquête en février 2014, l'inspection du travail a transmis ses conclusions à la Direction interrégionale Rhône-Alpes Auvergne. Parce que cet agent a été muté en interrégion Centre Île-de-France, le président du CHSCT spécial indique que la Direction Rhône-Alpes Auvergne ne lui a pas transmis l'avis de l'inspection du travail, mais que la Direction générale a été saisie de ce dossier. Les membres du CHSCT Rhône-Alpes Auvergne veulent donc connaître les suites données par la Direction générale, notamment en vue de porter à la connaissance de l'agent concerné les conclusions de l'inspection du travail. »*

Monsieur LEBEAUPIN indique qu'une réponse a été apportée.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) rappelle que la réponse doit être adressée au président du CHSCT RAA. Aucune information au niveau de cette instance n'a été

transmise aux représentants du personnel, ni à l'agent concerné. Il demande quel était le sens de la réponse transmise au CHSCT.

Monsieur LEBEAUPIN répond que, de mémoire, la réponse était que rien ne s'opposait à la transmission du rapport par le président de l'instance RAA.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) signale que comme l'agent a été muté en IDF, le président du CHSCT RAA indique qu'il ne peut pas transmettre le dossier.

Monsieur LEBEAUPIN propose d'autoriser le président du CHSCT RAA à transmettre le dossier malgré le changement de rattachement hiérarchique de l'agent. Il propose de reprendre l'ensemble des courriers. De mémoire, la saisine portait sur la possibilité de transmettre ce rapport, saisine à laquelle il a été répondu. Si une autre question se fait jour, il y sera également répondu.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) précise que le sens de la saisine est de savoir comment le rapport de l'inspection du travail peut être transmis à l'agent.

Monsieur LEBEAUPIN propose de conserver ce sujet dans le suivi des points afin de faire un bilan sur les conditions de transmission du rapport à l'agent concerné. Il sera également fait un point sur la saisine GES.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) demande s'il existe une volonté au sein de l'établissement de transmettre le rapport à l'agent concerné.

Monsieur LEBEAUPIN répond qu'il n'y a aucune volonté de ne pas le transmettre s'il en fait la demande. Il vérifiera que le rapport a bien été transmis.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) rappelle que le CHSCT spécial doit être informé des réponses.

Monsieur CHETTOUH indique que les réponses sont annexées au suivi des points. Il n'existe pas de difficulté à informer le CHSCT.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) rappelle qu'en début de mandature avait été envisagé un programme de visites du CHSCT central. Il demande que ces visites soient inscrites au tableau.

Monsieur CHETTOUH aborde les formations. Le déploiement de la formation aux RPS a été poursuivi en direction des membres du CHSCT. Le marché a été reconduit pour un an. Concernant la formation des membres du CHSCT central, le marché public est en cours de renouvellement. L'offre retenue sera présentée aux organisations syndicales. 12 réponses à l'appel d'offres ont été reçues. Ces réponses sont en cours d'analyse. Il propose d'organiser une réunion de cadrage et

de méthodologie à la rentrée pour travailler sur les contenus et les ajuster aux membres.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) revient sur les formations RPS. Elle demande quelle est la procédure concrète pour bénéficier d'un stage qui, en outre, devrait être obligatoire.

Monsieur CHETTOUH répond qu'il existe plusieurs modalités de recensement des besoins : l'une est liée à l'extraction de l'entretien individuel, l'autre *via* le recensement des besoins de formation qui concerne tous les personnels, et la dernière suite aux demandes individuelles *modulo* la validation du responsable.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) rappelle que la formation aux RPS devrait être obligatoire. Elle demande si les élus doivent en faire la demande ou si la proposition de formation est automatique à chaque renouvellement de mandature.

Monsieur LEBEAUPIN répond que le déploiement des formations obligatoires des membres du CSHCT est programmé. En revanche, les formations aux RPS sont dispensées à la demande. Cette formation figure au programme et les membres du CHSCT sont prioritaires pour la suivre.

Madame MORON (SUD Culture Solidaires) précise qu'elle en a fait la demande. Elle a constaté à cette occasion que toutes les formations sont mélangées dans le programme de l'INRAP, sans distinction entre les formations obligatoires et les autres. Il est difficile pour les agents de s'y retrouver.

Monsieur LEBEAUPIN reconnaît qu'un effort de lisibilité serait nécessaire. Néanmoins, le public cible et prioritaire est spécifié dans la plaquette.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) indique que lors de la dernière mandature, les élus étaient convoqués aux formations obligatoires. Cette formule lui semble plus adaptée.

Monsieur LEBEAUPIN convient que la détermination des dates de formations a des avantages, mais génère également beaucoup d'absentéisme. Il est cependant difficile de faire sans. L'organisation est lourde si des dates de permutation doivent être envisagées.

Monsieur PERRIN note que le marché des formations RPS arrive à échéance fin 2015. Les prochaines sessions auront lieu les 1^{er}, 2 et 3 décembre 2015. Il existe des formations mixtes adaptées également aux élus. La prochaine formule sera différente pour répondre à la problématique des groupes hétérogènes et aux différents enjeux. Le contenu de la formation du CHSCT intégrera un chapitre sur les RPS. Les besoins sont différents de ceux des encadrants. L'initiation, sur un

socle commun, permet d'adopter un langage commun. Ces nouvelles modalités permettront de gagner en compétence.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) demande si les formations doivent être suivies par les AST.

Monsieur PERRIN le confirme pour la formation du mois de décembre.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) s'interroge sur les modalités d'association des élus au choix du prestataire et de la formation.

Monsieur CHETTOUH explique que 12 offres ont été reçues. Ces offres vont être analysées. Il présentera l'organisme sélectionné de manière à travailler ensuite sur le contenu de la formation.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) signale que les élus auraient souhaité être associés au choix du prestataire.

Monsieur CHETTOUH répond que traiter les 12 candidatures en commun semble lourd et compliqué. Il s'agit du travail du pôle formation de la DRH. Le travail sur le contenu lui semble plus pertinent.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) considère qu'il serait plus pertinent de prendre connaissance des offres d'une sélection de trois prestataires.

Monsieur CHETTOUH répond que cette solution nécessite de se revoir pendant l'été.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) rappelle qu'une réunion est prévue le 31 juillet.

Monsieur CHETTOUH répond que l'observatoire des RPS ne traite pas ce sujet.

Monsieur MARTI (CNT) insiste sur ce point. Le CHSCT a suffisamment alerté sur les dangers des prestataires.

Monsieur CHETTOUH répond que ce travail relève de la DRH et du pôle formation.

Monsieur MARTI (CNT) demande un droit de regard sur les propositions des prestataires consultés.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) demande s'il est possible de procéder par envoi de mail, suivi d'un retour par les organisations syndicales.

Monsieur GARCIA propose que le prestataire sélectionné présente son offre. En cas de doute, il sera possible de revenir sur le choix.

Monsieur MARTI (CNT) demande le nom des 12 candidats, ce qui permettrait aux organisations syndicales de se renseigner.

Monsieur LEBEAUPIN répond qu'il n'est pas possible de juger des offres de formation sur des noms. Il existe au sein de l'Inrap des services dont c'est le métier : le pôle des marchés publics et le pôle formation. Le CHSCT est compétent pour travailler sur le contenu de la formation.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) rappelle la teneur des échanges du 10 mars : *« Madame Sirven rappelle que les élus ont toujours souhaité être associés au choix du prestataire de formation. Monsieur Dubreuil juge ce souhait tout à fait légitime. »* En outre, il s'agit de la formation des membres du CHSCT. Il demande quelle est la durée du marché.

Monsieur LEBEAUPIN répond qu'il est d'au moins trois ans.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) demande à avoir connaissance de la présélection des offres. Il doit exister un moyen.

Monsieur CHETTOUH précise qu'il ne s'agit pas d'une question de moyens, mais de volonté. Ce choix ne fait pas partie des attributions du CHSCT.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) rappelle que le CHSCT a été consulté sur les autres sujets.

Monsieur LEBEAUPIN répète qu'il n'y aura pas de consultation du CHSCT sur les marchés publics. La Direction fera preuve de transparence. Le CHSCT pourra consulter pour information la grille d'analyse des offres. Une réunion sera organisée à la rentrée avec le prestataire choisi.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) observe que la problématique est la même que lors du choix du formateur des délégations d'enquêtes CHSCT. La seule différence est la présence des ISST le 2 juin. Leur présence assouplit les positions.

Monsieur LEBEAUPIN réfute cette affirmation. La Direction s'en tient aux textes. Des règles régissent la dépense publique et les marchés. La grille d'analyse des marchés sera présentée, ce qui représente une avancée importante.

Monsieur CHETTOUH ajoute que le plus important est que la formation corresponde au besoin. Un prestataire peut adapter son programme au public.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) souligne que la principale problématique est de revenir sur ce qui a été acté le 10 mars.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) regrette que les réponses soient différentes à chaque réunion. Leur demande de participer au choix est légitime.

Monsieur CHETTOUH rappelle que la réunion sur le contenu n'est pas obligatoire. Il propose de poursuivre le suivi des points. Le suivant concerne l'harmonisation des DIR. L'engagement était la présence de membres de la DRH dans la déclinaison en CHSCT spécial de l'harmonisation fonctionnelle des DIR. Le déploiement se poursuit.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) demande un recensement des avis rendus pour la prochaine réunion.

Monsieur CHETTOUH en est d'accord.

Monsieur GARCIA aborde le sujet de la cartographie des métiers, facteur de pénibilité.

Monsieur CHETTOUH répond qu'aucune évolution n'est à noter. Concernant l'étude ergonomique de l'outillage, l'engagement était de transmettre les observations formulées par les CHSCT spéciaux suite à la présentation de la restitution.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) demande si l'étude ergonomique de l'outillage a été présentée dans les différents CHSCT.

Madame ROCHER doit faire le point sur ce sujet.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) demande si le sujet est traité de la même manière que le DUERP.

Madame ROCHER répond que la démarche n'est pas la même. Les observations formulées nourrissent les actions du DUERP.

Madame MORON (SUD Culture Solidaires) note que, lors de la présentation de l'étude ergonomique en CHSCT spécial, il n'a pas été indiqué que les observations remonteraient pour alimenter le DUERP. Il conviendrait de reprendre les informations et de les faire transmettre.

Madame ROCHER en prend note.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) demande ce qu'il en est de la restitution de l'étude sur la manutention en Nord-Picardie.

Monsieur LEBEAUPIN répond qu'elle a été présentée en CHSCT central et les préconisations ont été intégrées dans le plan d'action.

Madame ROCHER ajoute que l'ensemble des membres du CHSCT central doivent avoir un accès direct à l'ensemble des études recensées et aux synthèses. Elle vérifiera que les membres du CHSCT central ont tous accès à cette base.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) demande si l'étude a été mise en ligne sur l'intranet.

Madame ROCHER répond par la négative.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) ajoute que la mise en ligne de la synthèse et du résultat des travaux lui semblerait plus pertinente.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) partage cet avis.

Monsieur CHETTOUH aborde le point d'information sur le déroulement de l'ISST. Les rapports réalisés pour chacune des interrégions seront mis en ligne dans un dossier partagé. Il propose de revoir Madame Villarroya-Girard pour compléter le rapport.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) remercie la Direction d'avoir transmis le rapport ISST et le tableau de synthèse. Il demande si une inspection des services du siège est toujours prévue.

Monsieur LEBEAUPIN répond que l'initiative doit en revenir à Madame Villarroya. Un rendez-vous est fixé pour finaliser la présentation du premier rapport.

Concernant les RPS, Monsieur CHETTOUH indique que le travail d'enquête se poursuit. Le bilan a été transmis au ministère dès sa finalisation. Le diagnostic national est en cours. À ce jour, les répondants sont au nombre de 30 %. Une seconde relance a été adressée.

Monsieur PERRIN ajoute que certains centres étaient manquants. Les délais de réponse sont désormais de 45 minutes, contre 20 minutes au début de l'enquête. La participation est fluctuante, mais les relances sont efficaces. L'objectif est d'arriver à 60 % de taux de participation. Il existe de grosses disparités de taux de participation dans les interrégions. RAA et CIF enregistrent les taux les plus bas alors que GO et GES ont les meilleurs résultats de participation.

Madame TALIN d'EYZAC (CGT Culture) précise que pour CIF, la problématique est liée à la durée des sessions. Certains ont abandonné.

Monsieur GARCIA propose de leur adresser de nouveau un mail expliquant que les problèmes techniques ont été réglés.

Monsieur PERRIN constate jusqu'à 10 points d'écart entre les interrégions.

Madame MORON (SUD Culture Solidaires) note que dans le GO, les relances ont modifié les chiffres par la suite.

Monsieur PERRIN ajoute que cette enquête fonctionne sur une logique de réseaux. Les résultats sont plus intéressants si tout le monde se mobilise. À ce jour, avec 30 % de répondants, les résultats sont exploitables.

Monsieur CHETTOUH évoque la poursuite des travaux relatifs aux RPS : l'observatoire, la cartographie des démarches en cours, et le cahier des charges de la formation relative aux enquêtes suicide à transmettre aux représentants du personnel.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) rappelle l'échange qui a eu lieu au cours du CHSCT du 10 mars : *« Madame Sirven demande si le marché de la formation RPS à destination des membres des CHSCT... Madame Rocher signale que le marché découle d'un appel d'offres. Le précédent marché arrivant à échéance l'année dernière, l'administration a décidé de le reconduire d'un an avant de lancer un nouvel appel d'offres. Monsieur Chettouh indique à cette occasion que le cahier des charges du marché pourra être communiqué aux organisations syndicales. »*

Monsieur PERRIN le confirme. Il a déjà évoqué ce point. Le nouveau marché sera mis en place début 2016. Il rappelle que la prochaine réunion de l'observatoire des RPS aura lieu le 31 juillet matin. Une proposition de cahier des charges pour la tenue des entretiens individuels sera adressée en amont.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) constate une baisse de réponse des agents à l'enquête sur les RPS. Elle attribue ce désintérêt au manque d'actions consécutives aux diagnostics précédents.

Monsieur PERRIN observe que les résultats dans certaines régions prouvent que les agents sont mobilisables.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) note une espérance en GSO, mais globalement les agents sont déçus.

Monsieur PERRIN indique qu'il a analysé les résultats par centres. Ils confirment cette hypothèse sur Clermont-Ferrand, mais en revanche Bourguébus, Grand-Quevilly ou Strasbourg enregistrent des taux de participation proches de 40 %.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) rappelle que le 6 novembre 2014, un point a été réalisé sur les actions pour avancer par la suite et relancer les actions au niveau local pour éviter cette impression d'échec.

Monsieur PERRIN répond qu'il s'agit de l'objectif. L'enquête va permettre de réaliser une mise à jour des données et de mesurer l'efficacité des actions mises en place au bout d'un an.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) observe que certains agents considèrent que les enquêtes ne servent à rien et que la Direction se dédouane de réagir au prétexte qu'elle attend les résultats du diagnostic. Elle demande la mise en place des actions locales, avant que les résultats finaux du diagnostic national soient rendus, pour que les agents aient l'impression que la situation avance.

Monsieur PERRIN répond qu'il existe deux typologies de centres : des actions pour les centres ayant déjà fait l'objet d'un diagnostic, qui sera complété par l'éclairage du diagnostic national, et pour les autres centres n'ayant pas fait l'objet de démarches locales antérieures, il faudra attendre les résultats du diagnostic.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) note que le diagnostic national ne mettra pas fin aux démarches locales.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) rappelle que le 2 avril le CHSCT avait demandé une clarification des transmissions de signalement des RPS. Elle demande à les voir apparaître dans le tableau suivi.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) ajoute la saisine de 2011 sur Midi-Pyrénées.

Monsieur CHETTOUH précise qu'il s'agit d'un courrier et non d'une saisine.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) explique que les procédures de signalement sont hors saisine. La demande était une modification des règlements intérieurs de manière à clarifier les procédures de transmission de signalement.

Monsieur CHETTOUH rappelle qu'il ne s'agissait pas de souffrance au travail.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) pense le contraire. Le DIR a dit que les relations sont tellement problématiques qu'elles ont des incidences sur la santé des agents.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) propose d'évoquer les réponses apportées aux questions du CHSCT central sur les possibilités d'évolution de la procédure de signalement et de traitement des situations de souffrance, et la demande récurrente

de transmission pour information des signalements aux CHSCT spéciaux dès leur réalisation et non plus après leur traitement.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) donne lecture de la proposition du président :
« Je fais suite à la motion votée à l'unanimité lors du CHSCT central du 2 avril dernier sollicitant l'information en temps réel des membres des CHSCT lors de chaque signalement effectué au titre de l'annexe 11 du règlement intérieur de l'Inrap. Je comprends l'importance pour les membres des CHSCT de disposer de l'information la plus complète possible sur les situations de souffrance au travail et sur les mesures prises par l'administration pour y remédier. Cependant, pour que cette information soit pertinente et structurée, il convient qu'au préalable les responsables de services aient pu avec la DRH analyser les situations et initier leur traitement. Je propose ainsi plutôt qu'une information au fil de l'eau, il soit procédé à une revue régulière de ces signalements. Cette revue serait effectuée au sein de l'observatoire des RPS, composé notamment pour un tiers de préventeurs et pour un tiers de représentants du personnel au sein des CHSCT, dont la fréquence des réunions pourrait dans ce cadre être portée à un minimum de quatre réunions par an, garantissant l'information régulière de ses membres sur ces questions. Elle pourrait ensuite être présentée en synthèse au CHSCT central pour y être débattu au moins une fois par an. Cette disposition suggérée par la DRH m'apparaît favorable et propre à fournir les bases d'un dialogue constructif dans l'intérêt des agents, pour la promotion du bien-être au travail. Elle ne se substitue pas aux dispositions déjà existantes qui permettent de façon réglementaire de confronter en temps réel les points de vue des membres des CHSCT et des responsables de services sur les signalements de dangers graves et imminents et de débattre en instance des réponses à y apporter. »

Monsieur GARCIA assume cette réponse.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) note que le président confirme ce qui a été proposé et réclamé, à savoir que les signalements soient vus au sein de l'observatoire des RPS et que les réponses apportées y soient étudiées. Ces situations de travail réel exposées dans les signalements viennent en complément de données collectives, statistiques, liées à l'observation. Cette réponse est également conforme au programme annuel de prévention des risques de 2014. Elle confirme le relevé de conclusions de la première réunion de l'observatoire en janvier. Le président indique également que ce travail ne peut pas se substituer aux dispositions réglementaires qui existent déjà. Un certain nombre de situations RPS sont traitées dans le cadre de signalement de DGI et, dans ce cadre, les représentants du personnel à l'origine du signalement ont connaissance des situations. En l'absence de DGI, la difficulté est que la procédure ne prévoit l'information des instances que lorsque les situations sont traitées. Le rapport des ISST mentionne 25 situations de souffrance fin 2013 traitées. Les CHSCT spéciaux n'ont été informés d'aucunes de ces situations qui échappent donc totalement aux

représentants du personnel. Cette réponse apporte des clarifications utiles, mais ne répond pas à la question de fond qui est l'information des instances spéciales.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) ajoute que le CHSCT central n'a pas réalisé de point depuis 2013 sur les alertes et le traitement des situations de souffrance. Le manque de visibilité la fait douter de cette réponse.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) rappelle les échanges relatifs à la réorganisation de la DST. Le DST rappelait que son service faisait preuve d'une sensibilité particulière sur la question des RPS. Ces faits confirment que la procédure de traitement des signalements est gérée dans une totale opacité. La réponse apportée n'est pas satisfaisante. Le paradoxe est que même quand les situations ont été signalées par les organisations syndicales, celles-ci ont des difficultés à obtenir des retours sur le traitement apporté.

Monsieur LEBEAUPIN ne partage pas cette analyse de la situation et de la réponse. Il considère que des éléments de clarification sont certains, notamment l'information régulière de l'observatoire quatre fois par an. Il ne s'agit pas d'un dispositif opaque. Il convient que les procédures en cas de signalement ou de danger grave et imminent sont différentes. Les DGI sont examinés au fil de l'eau en instance. Les autres éléments sont plus mouvants : lettres, auto signalement, signalement collectif, etc. Ces éléments restent néanmoins formalisés. Des points de restitution d'enquête sur des Directions du siège ont été organisés et fait l'objet d'un traitement concerté avec la DRH, les représentants locaux, l'ingénieur sécurité et prévention.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) indique en effet que cette situation fait figure d'exception par rapport à la règle d'opacité. La procédure actuelle, telle que décrite dans le règlement intérieur, ne fonctionne pas. L'observatoire représente un progrès, mais Monsieur POUENAT (CGT Culture) ne comprend pas ce qui s'oppose à délivrer l'information aux instances spéciales.

Madame MORON (SUD Culture Solidaires) ajoute que, hormis les dangers graves et imminents, aucune information officielle permettant de travailler n'est dispensée. Les CHSCT spéciaux doivent mettre en place un protocole et une démarche.

Monsieur LEBEAUPIN rappelle que les signalements ne sont pas traités en CHSCT. Seuls les DGI sont traités en CHSCT. Pour les signalements, les CHSCT sont informés des mesures prises. L'établissement, en tant qu'employeur, est responsable du traitement des questions relatives à la santé au travail de ses agents.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) répète que l'information des CHSCT est insuffisante, voire nulle s'agissant des mesures prises

Monsieur LEBEAUPIN estime qu'il existe probablement une marge d'amélioration, mais il ne s'agit pas de surenchérir ou de dupliquer des procédures fixées de façon réglementaire, notamment concernant le DGI.

Monsieur GARCIA retient que le cadre réglementaire est clair. En revanche, un manque d'information des CHSCT spéciaux semble acquis et il propose d'y remédier rapidement.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) ajoute qu'ils ne sont même pas informés du nombre de cas, ce qui est un indicateur important.

Madame MORON (SUD Culture Solidaires) observe que la multiplication des cas justifie leur inquiétude. Les situations s'aggravent. Leur rôle est d'endiguer ces évolutions, d'où l'importance d'être informé dès le départ et d'avoir connaissance des alertes RPS.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) demande si un passage en revue des situations signalées au sein de chaque CHSCT est envisageable à intervalles réguliers : un point anonyme sur les situations constatées et les réponses apportées.

Monsieur GARCIA indique que cette proposition lui semble de bon sens.

Monsieur LEBEAUPIN acte l'organisation de ces points à intervalles réguliers.

Monsieur PERRIN rappelle la réunion de l'observatoire du 31 juillet. Un tableau de synthèse sera diffusé à cette occasion. Il propose d'adresser aux interrégions les lignes les concernant.

Monsieur GARCIA confirme la mise en place de cette procédure.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) note que les éléments seront transmis aux CHSCT spéciaux concernés et une revue des situations sera organisée à intervalles réguliers et comme les accidents du travail et les maladies professionnelles seront signalés au fil de l'eau. La difficulté est que dans la grande majorité des cas, les personnels concernés sont placés en Congé Maladie ordinaire couvert par le secret professionnel et que jamais la maladie n'est imputée au service.

Monsieur GARCIA appelle à la prudence sur la méthode qui consiste à partir des effets pour mettre en place les ajustements. Ce raisonnement risque de faire oublier le sens des missions et les objectifs.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) rappelle qu'il faut partir de l'analyse des risques en matière de prévention des risques professionnels.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) demande que soit rappelé le principe des signalements au niveau local. Concernant les alertes suicide, la DRH s'est engagée à une transmission au niveau local, mais des explications sont nécessaires.

Monsieur CHETTOUH répond qu'un point oral est organisé pour les DIRS le lendemain. La procédure leur a néanmoins été transmise.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) ajoute que les DIRS transmettront l'information aux CHSCT spéciaux.

Monsieur CHETTOUH rappelle que l'information a déjà été transmise. La réunion du lendemain a pour objectif de répondre aux questions complémentaires. Le point suivant concerne la diffusion sur internet d'une version à jour du Document unique d'évaluation des risques professionnels. La dernière version date de novembre 2013.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) précise que la demande porte sur la mise en ligne du DU accompagné du plan d'action.

Monsieur CHETTOUH confirme que ce document est sur l'intranet. Le rappel de l'utilisation des fiches professionnelles a été inscrit à l'ordre du jour du CHSCT du 22 octobre. Une réunion doit être programmée pour la présentation du référentiel des risques chimiques actualisé. Concernant la réalisation des fiches activités par métiers dans le cadre du protocole de prévention de l'inaptitude, une prochaine réunion du groupe de travail est prévue à la rentrée.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) rappelle que l'appellation "kit de présentation des métiers" est plus adaptée que "fiche d'activité". Par ailleurs, pour éviter toute ambiguïté sur cette disposition, il recommande "kit de présentation".

Monsieur PERRIN quitte la séance à 17 heures 10.

Monsieur CHETTOUH indique que pour la mise à jour du manuel hyperbare, il est toujours en attente d'une réponse de la brigade fluviale des sapeurs-pompiers sur la problématique des horaires de travail. Les fonctions respectives du médecin agréé et du médecin prévention nécessitent une note factuelle à rédiger qui différencie leurs attributions. La note sur l'utilisation des trousse de secours est à compléter par le projet approuvé en CHSCT en 2013, en incluant la liste des produits dans chaque trousse et la rédaction du « qui fait quoi » pour l'entretien de la trousse. Concernant la note relative à l'installation de chantier, la saisine du mois de décembre n'a pas reçu de réponse à ce jour.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) rappelle la demande de mise en place d'un groupe de travail sur l'harmonisation des cantonnements. Les différences

entre les roulottes d'une région à l'autre sont très importantes. Elle n'a pas reçu de réponse à cette demande.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) précise que la demande porte sur les types de roulottes utilisés afin de retenir les modèles qui s'approchent au mieux du Code du travail.

Madame ROCHER répond que ce matériel est soumis aux marchés locaux, sur la base d'un cahier des charges spécifiant les besoins. Il n'est pas possible de définir des marques types.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) demande à revoir la formalisation des cahiers des charges.

Madame ROCHER propose d'analyser les marchés actuels. En cas de non-respect du marché, elle reviendra vers le prestataire.

Madame MORON (SUD Culture Solidaires) précise qu'il n'est pas possible de revenir sur certains points des marchés locaux. Des points peuvent être stipulés dans le cahier des charges et les éléments qui ne sont pas mis en place sur le terrain peuvent être signalés, mais les marchés ne sont pas étudiés.

Monsieur GARCIA indique que le groupe de travail pourra étudier ce point.

Monsieur CHETTOUH indique que le guide méthodologique doit être publié sur l'intranet. Les fiches méthodologiques sont à transmettre aux AT et aux CSP.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) rappelle que les membres du CHSCT ont émis le vœu que les agents puissent refuser une affectation sur site pollué sans être sanctionnés. La réponse est toujours en attente.

Monsieur LEBEAUPIN répond que les agents n'ont pas de droit à la désobéissance hiérarchique.

Monsieur CHETTOUH indique que la note sur l'évolution du logiciel suite à l'expertisc et au plan d'actions SGA est à rédiger avant la fin de l'année. Sur le bilan IOTSA, une réunion s'est tenue le 26 mai. La prochaine réunion sera planifiée en septembre. Les tablettes PC sont à l'ordre du jour de ce CHSCT. Le bilan des missions du médecin coordinateur et du médecin de prévention sera établi dans le cadre du bilan 2014. Le programme national de prévention des risques professionnels 2015 est en cours de maquettage à la DDCC. Les suites de l'accord santé et sécurité au travail dans la fonction publique comprennent l'élaboration d'un protocole de prévention de l'inaptitude, l'intégration de la problématique handicap, et la démarche PPM. Le tableau sur l'état d'avancement des préconisations du rapport ISST a été transmis. Une séance doit être reprogrammée.

Le bilan annuel de prévention 2013 prévoit de réfléchir à la mise en place de stages de sécurité à l'occasion du démarrage de longues opérations, et à des actions de communication sur le sujet du signalement d'accidents et de situations de danger.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) demande où en est la recherche d'un service de santé à Lyon.

Monsieur LEBEAUPIN répond qu'une solution de dépannage en urgence a été trouvée à Lyon. Une solution pérenne continue à être recherchée. Les orientations annoncées sont mises en œuvre avec l'internalisation de la coordination de la médecine de prévention pour disposer de plus de disponibilités du médecin. Un candidat a été recruté pour une prise de fonction en septembre.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) signale qu'un nouveau médecin a été nommé à Tours. En l'absence de communication, le médecin a pris l'initiative de visiter les locaux.

Monsieur CHETTOUH reconnaît un décalage d'un ou deux jours sur l'information. Concernant les implantations, les CHSCT ont réalisé les visites de suivi des aménagements territoriaux. Les comptes rendus de visites doivent être remontés et un point sur les implantations doit être réalisé. Le projet d'extension du centre de Saint-Martin sur le Pré a déjà été évoqué. Pour la révision des instructions en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, le programme d'actualisation est en cours et des réunions régulières du groupe de travail sont organisées sur ce thème. Concernant les travailleurs handicapés, le diagnostic FIPHP a été réalisé et restitué en séance en 2013 et 2014. La liste anonymisée des aménagements de postes sera transmise à l'occasion d'un prochain CHSCT.

Monsieur LANGRY-FRANCOIS (Sud Culture Solidaires) note que les comptes rendus des CHSCT spéciaux n'ont pas été évoqués.

Monsieur CHETTOUH répond qu'il n'y a pas eu de compte rendu depuis la dernière visite du CHSCT central à Bègles en février dernier.

Monsieur MERCEY (SNAC-FSU) quitte la séance à 17 heures 25.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) demande les calendriers des groupes de travail et des séances. Elle souhaiterait disposer d'un calendrier en amont pour planifier les réunions par rapport à son activité et s'accorder entre élus pour les délégations. .

Monsieur GARCIA en prend note.

La séance est suspendue entre 17 heures 30 et 17 heures 50.

IX. Bilan santé, sécurité et conditions de travail (pour avis)

Madame ROCHER propose de procéder directement aux questions et commentaires sur le document.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) note une remontée du taux de fréquence par interrégion par rapport au bilan de l'an passé. Elle demande comment s'analysent ces variations.

Madame ROCHER répond que le taux de fréquence permet d'identifier le nombre d'accidents avec arrêts. Plus le taux de fréquence est élevé, plus le nombre d'accidents avec arrêts est important. Ce bilan ne comprend pas le nombre d'accidents total qui est présenté en annexe. Ce taux est malgré tout peu élevé au regard de l'activité. Par interrégion, NP, GES, les accidents sont peu nombreux, mais, ramenés aux heures travaillées, le taux de fréquence augmente très vite. Il faut considérer ces chiffres avec prudence. En région MED, le taux de fréquence diminue significativement. En 2013, les entorses étaient nombreuses. Un travail avec les CSP a permis de réduire ce taux, mais il est encore trop tôt pour en déduire que l'action prévention a été efficace. Les chiffres de prévention s'analysent sur le long terme. A partir de 2010, la mise en place des réseaux a entraîné une forte campagne de déclaration des accidents. Malgré un maintien du niveau de déclaration, le taux de fréquence diminue.

Monsieur GARCIA constate néanmoins des résultats en regard d'une action de prévention. Les résultats s'améliorent sensiblement.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) apprécie que le taux de gravité soit comparé à celui du BTP, beaucoup plus élevé.

Monsieur GARCIA aborde l'analyse des accidents de services déclarés avec ou sans arrêt.

Madame ROCHER note que, sur chaque grille, le nombre d'accidents est faible.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) se réjouit que la courbe des âges soit prise en compte.

Madame MORON (SUD Culture Solidaires) ne comprend pas que, en GO, le type d'accident soit toujours le même, sur les mêmes parties du corps et toujours dû aux mêmes causes alors que la participation aux formations augmente.

Monsieur GARCIA répond que ces résultats peuvent être liés à l'inattention des agents.

Madame TALIN d'EYZAC (CGT Culture) souligne que les moyens baissent sur les chantiers. Les circulations ne sont plus aménagées.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) abonde dans le même sens. En dépit de la mise en place du réseau de préventeur et de la multiplication des stages, les taux restent importants. Il faut aller toujours plus vite. L'environnement de travail s'est dégradé de manière progressive et a des conséquences sur les accidents. Les circulations posent un véritable problème.

Madame ROCHER précise que la récurrence sur la typologie des accidents est normale, car elle est liée aux métiers et non à des facteurs extérieurs. Les formations ne sont pas mises en pratique sur le terrain. Elle demande si les consignes de sécurité sont respectées, si les cheminements sont utilisés. Lors des visites, elle est frappée par l'aménagement des plateformes et des bungalows. Le diamètre des granulats est inadapté. Des pistes sont à travailler en termes de prévention sur la mise en œuvre des formations, le respect des règles de sécurité et le travail d'aménagement des cheminements et des plateformes.

Monsieur MARTI (CNT) considère qu'il ne faut pas écarter que les agents travaillent plus vite avec moins de moyens. Les risques sont accentués.

Madame FAUPIN (CGT Culture) observe qu'en voulant résoudre des problèmes de sécurité, d'autres problèmes sont créés. Elle prend l'exemple des cheminements qui ont introduit d'autres risques.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) rappelle les expériences menées sur Canal Seine Nord, positives. Elle constate qu'il est difficile de capitaliser et rebondir sur les expériences.

Madame FAUPIN (CGT Culture) attire l'attention des membres sur le protocole d'intervention en terrain pollué. Ce protocole peut entraîner d'autres risques et d'autres pénibilités. Il faudra être attentif sur les retours d'expérience.

Concernant ce sujet, Madame ROCHER rappelle qu'il faut analyser la faisabilité dès lors qu'un agent se retrouve avec des protections sur une journée de travail.

Monsieur GARCIA est favorable au retour d'expérience, mais il souhaite éviter la multiplication des tests. Les modifications de l'environnement provoquent d'autres conséquences.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) demande s'il est possible de bénéficier d'une lecture directe des fouilles. Un type d'opération peut entraîner un type d'accident, ce qui permettrait peut-être de mieux cibler les actions de prévention.

Madame ROCHER le confirme.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) recherche un nouvel outil de lecture pour expliquer les taux.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) constate que la nature des lésions est constante, en relation avec la manutention, les outils et les déplacements. Le travail sur la prévention doit intégrer l'analyse des risques. Un bilan de cette forme d'accident, en relation avec les cheminements sur les chantiers, sur la base des enquêtes accidents, permet de progresser en matière de prévention.

Madame ROCHER indique que les analyses et les enquêtes réalisées doivent guider la mise en œuvre des actions de prévention.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) note un défaut de bilan et d'analyse des enquêtes. Sur ce point, la marge de progression est importante au sein des instances. La prévention devrait également intégrer une approche de la gestion des chantiers au sens large et de l'organisation du travail.

Madame VALETTE (CGT Culture) demande s'il s'agit d'un thème de travail. Ces résultats sont stables, mais constants. Ce sujet rejoint l'organisation et la gestion de l'espace, et les circulations, avant même les cheminements. Les CSP et assistants techniques ne savent pas comment utiliser les retours d'expérience.

Madame ROCHER indique que si la plateforme n'est pas conforme à la commande, le prestataire continu, car le chantier doit démarrer. Il est arrivé que des prestataires utilisent des matériaux non conformes. Le CSP aura beau constater et faire remonter l'information, il ne pourra rien y changer. Il faut faire un courrier au prestataire et prévenir le service des marchés publics.

Madame VALETTE (CGT Culture) n'est pas convaincue que le problème soit à la commande. La prise de conscience du calibrage des matériaux de la plateforme n'est pas systématique au niveau du passage de la commande par méconnaissance ou manque de formation. Les axes de prévention donnés par le CSP ne sont pas rappelés.

Monsieur GARCIA a néanmoins l'impression que les chantiers s'organisent.

Monsieur LANGRY-FRANCOIS (Sud Culture Solidaires) souligne que la pédagogie est à développer à tous les niveaux, également au niveau des équipes. Il constate que parfois les RO ne contactent pas les assistants techniques (AT) pour les prévenir que la commande n'est pas conforme.

Madame VALETTE (CGT Culture) regrette que les annotations dans le registre ne soient pas suivies d'effet. En outre, ces annotations sont insuffisantes, elles sont simplement perçues comme des remarques désagréables.

Madame MORON (SUD Culture Solidaires) revient sur les constats. Les problèmes sont souvent liés à la circulation. Les déplacements sont un élément à prendre systématique en compte, et pas seulement les aspects techniques, pour éviter des obstacles. La gestion des déplacements sur les chantiers est un élément à travailler.

Monsieur GARCIA retient ce point.

Monsieur PERILLAUD (CGT Culture) note que deux points sont à distinguer : la question des plateformes, et les opérations importantes où les contraintes de réduction du temps ont un impact sur la sécurité.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) demande si parmi les accidents de service, certains relèvent des RPS.

Madame ROCHER répond que les malaises sont souvent liés aux RPS. Les TMS ne font pas de lien établi avec les RPS.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) rappelle l'enjeu particulier de l'imputation de ces risques au service.

Madame ROCHER répond que les RPS ne ressortent pas dans les accidents du travail, hormis quelques situations qui ne sont pas toutes liées à des malaises. Lors de l'établissement de statistiques, les critères sont définis en fonction des lésions et de leur nature. Les RPS ressortent dans l'analyse des accidents.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) ajoute que la transparence des procédures de signalement a une importance. L'imputabilité au service n'étant jamais établie, le problème porte sur les enjeux de prévention. L'enjeu est de travailler sur l'analyse des situations et sur les actions de prévention. Dans la nomenclature des accidents de services, il demeure une difficulté pour analyser les risques et travailler sur la prévention.

Madame ROCHER répond que les accidents de service sont un élément d'analyse. Le sujet est plus complexe à analyser.

Monsieur GARCIA aborde les maladies professionnelles.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) demande si la difficulté est accrue pour obtenir une reconnaissance de maladie professionnelle. Il note que 11 demandes sont en cours.

Madame ROCHER répond que parmi ces 11 demandes, 6 concernent le même agent. 2 dossiers ont été reconnus sur les 5 restants. Les CPAM sont très vigilantes dans l'analyse des dossiers.

Madame FAUPIN quitte la séance à 18 heures 30.

Monsieur GARCIA évoque les aménagements de postes.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) demande si les aménagements de postes présentés concernent exclusivement les personnels BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi).

Madame ROCHER répond qu'ils ne sont pas les seuls concernés. Le tableau présenté n'est cependant pas exhaustif. Les aménagements d'usage, de type souris ergonomique ou repose-pied, ne sont pas intégrés dans le recensement. Seules sont présentées les situations identifiées et passées par le service social, et qui ont fait l'objet d'une étude particulière en matière d'ergonomie.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) demande si une partie du financement de ces aménagements est pris en charge par le FIPH.

Madame ROCHER le confirme. Une partie des dossiers fait l'objet d'une demande de financement au FIPH.

Monsieur GARCIA remarque que le taux d'emploi en matière de travailleurs handicapés est de 3,55, contre 3,13 en 2013.

Monsieur LEBEAUPIN ajoute que le taux progresse d'année en année. Cette augmentation est liée aux incitations à la déclaration. Les agents se déclarent spontanément, car il n'y a pas de recrutements spécifiques orientés vers les RQTH.

Madame ROCHER précise que le système de collecte des déchets mis en place au niveau du siège va permettre l'emploi de travailleurs handicapés et entraîner une déduction de l'obligation d'emploi.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) demande s'il est possible de disposer d'une analyse de la répartition des BOE par filière et par catégorie.

Madame ROCHER prend note de la demande. Elle précise que pour toutes les données nouvelles, elle n'a pas toujours un cahier des charges très précis. Elle a indiqué les données essentielles.

Monsieur GARCIA note que le nombre de jours d'arrêt pour maladies ordinaires s'élève à 17 201 jours pour 831 agents, soit un agent sur deux.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) indique que ces chiffres lui semblent élevés. Ce chiffre représente 20 jours d'arrêt maladie par agent concerné. Il est stable par rapport aux années précédentes. Il note une tendance haussière qui se confirme sur plusieurs années. Il demande quel est le nombre de jours d'arrêt pour graves maladies.

Monsieur LEBEAUPIN répond que ce calcul est complexe. Ces données ont effectivement un point très fort par rapport à l'effectif concerné.

Monsieur MJAILHE (SUD Culture Solidaires) demande si les dépressions sont considérées comme des maladies ordinaires.

Madame ROCHER le confirme.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) rapporte ce nombre de jours au nombre de jours consommés en diagnostic et en fouilles et constate que l'année est record.

Monsieur GARCIA répond que le ratio peut être discuté.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) ajoute qu'il a l'impression que le taux de fréquence est en relation avec le niveau d'activité. Cet indice étant pondéré par le nombre de jours travaillés, cette relation n'est pas linéaire.

Monsieur GARCIA souligne que ce nombre est stable depuis 2010.

Concernant le suivi des registres santé et sécurité au travail, Monsieur LANGRY-FRANCOIS (Sud Culture Solidaires) s'interroge sur une erreur de chiffre. Il signale de bons retours des registres en local, mais un mauvais suivi des PPSPS. Un tiers des PPSPS sont remplis par rapport aux registres.

Madame ROCHER observe que le problème est national pour la rédaction des PPSPS.

Monsieur GARCIA note un cas de retrait à Marseille pour risque de danger grave et imminent. Les mesures prises sont indiquées dans le rapport.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) note que les annotations sur les registres sont toujours les mêmes. Un travail important est à réaliser.

Monsieur GARCIA répond que les risques sont associés au métier.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) note une légère amélioration des conditions de travail, et un meilleur suivi.

Madame ROCHER souligne des difficultés d'ordre organisationnel qui démontrent l'importance des visites préalables.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) s'étonne de ne pas bénéficier de retour des visites de chantier en CHSCT central.

Madame ROCHER répond qu'un compte rendu est systématiquement rédigé par le CSP. Elle ajoute que les comptes rendus des visites de CHSCT devraient être rédigés par les membres du CHSCT. Pour établir une grille d'analyse en plus, ils auront besoin d'aide. Il est possible de travailler sur une grille de lecture pour déboucher sur des statistiques.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) note une erreur sur le chiffre des visites, au nombre de 43. Concernant le bilan des CHSCT spéciaux, seules quatre enquêtes AT/MP ont été réalisées. Ce chiffre n'est pas satisfaisant. L'analyse des risques doit permettre la mise en place d'actions de prévention. Ce chiffre a également été pointé dans le rapport des ISST. Au-delà, l'enjeu est d'intégrer la prévention des risques au niveau local, via le DUERP et l'analyse des accidents du travail. Il suggère une nouvelle présentation de la DG79 dans les CHSCT spéciaux.

Madame ROCHER est favorable à un rappel en instance. Elle s'interroge sur les niveaux de formation. Les membres des CHSCT spéciaux ne sont pas à l'aise avec cet exercice.

Madame MORON (SUD Culture Solidaires) note que ces enquêtes concernent des accidents du travail. Elle demande comment sont intégrées les enquêtes liées aux RPS.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) attire l'attention sur le problème des enquêtes qui doivent être réalisées là où les accidents sont fréquents ou graves. L'administration définit la fréquence et la gravité pour engager une enquête par le CHSCT ou le préventeur. L'impulsion doit venir de l'administration centrale.

Madame ROCHER répond que, en fonction de la typologie d'accident, il est possible de procéder systématiquement à une enquête.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) rappelle que le CHSCT reste dans l'attente des arbitrages sur le bilan des actions menées sur la prévention des inaptitudes.

Monsieur LEBEAUPIN entend la demande. Il propose d'avancer sur le protocole global de prévention de l'inaptitude.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) rappelle que parmi les actions inscrites au programme annuel de prévention figuraient également le kit de présentation des métiers qui a été évoqué, une plaquette reclassement, ainsi que les conséquences de l'introduction de nouvelles technologies sur les TMS, et le travail sur les tablettes. Il s'agit d'une partie du dialogue à intensifier. Le suivi des arrêts supérieurs à deux mois et la systématisation des visites de reprise étaient inscrits dans le protocole et peuvent se mettre en place indépendamment de l'accord sur la prévention des inaptitudes.

Monsieur LEBEAUPIN confirme que les visites de pré-reprise ne sont pas systématiques.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) demande quand sera effectuée la diffusion du guide méthodologique.

Madame ROCHER répond que la fin de maquettage est prévue au début de l'été.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) demande l'intégration au bilan du nombre de signalements et d'alertes.

Monsieur GARCIA rappelle qu'il a déjà répondu sur ce point. Ces données seront intégrées quand elles seront disponibles.

Monsieur PERILLAUD (CGT Culture) quitte la séance à 19 heures 05.

Madame WALICKA (SUD Culture Solidaires) rappelle que le rapport du préventeur devait être présenté.

Madame ROCHER a besoin d'un cahier des charges plus précis sur les attentes en termes de bilan. Elle a intégré les données concernant le réseau des AP. Elle rappelle que les bilans des AP sont, à ce jour, plus quantitatif que qualitatif. Il faudrait retravailler les bilans des AP, au préalable, pour les rendre plus qualitatifs.

Madame MATAOUCHEK (SNAC-FSU) abonde dans ce sens.

Madame MORON (SUD Culture Solidaires) a demandé en GO que les rapports des AP soient présentés en CHSCT spéciaux, mais ces rapports n'ont pas de trame bien définie et les informations ne sont pas comparables d'une région à l'autre.

La séance suspendue entre 19 heures 10 et 19 heures 15.

Monsieur GARCIA remercie Madame ROCHER et la DRH pour le travail accompli, et les élus de leurs remarques.

Il est procédé au vote.

Le bilan santé, sécurité et conditions de travail est approuvé à l'unanimité par sept votes pour.

Monsieur POUENAT (CGT Culture) salue des avancées importantes en termes de prévention, notamment pour les sites pollués. Il répète ses regrets relatifs à un certain nombre de dispositions prévues au programme annuel 2014 et concernant la prévention de l'inaptitude. Il espère que ces dispositions pourront rapidement être intégrées aux procédures de l'Institut, au bénéfice des personnels.

VII. Rapport des assistants de prévention (pour information)

Point non traité.

XII. Avancement de la mise en œuvre de la démarche PPM (pour information)

Point non traité.

VIII. Matériel topographique (pour information)

A l'occasion de ses échanges avec le président, M. Mialhe (SUD Culture Solidaires) mentionne les difficultés techniques de cet équipement et la répercussion de leur utilisation sur la santé des agents archéo-topographes.

Vincent MIALHE (SUD Culture Solidaires) explique que le matériel topographique « Trimble » n'a pas été testé par les topographes avant la signature du marché. En comparaison aux appareils loués précédemment « Leica », les appareils « Trimble » présentent une plus mauvaise ergonomie, car les deux molettes pour le déplacement vertical et horizontal du viseur sont positionnées sur le même côté de l'appareil (côté droit). On ne peut donc pas orienter le viseur simultanément sur les 2 axes avec les deux mains et ceci augmente le temps dans la prise des points. Si l'opérateur veut faire un déplacement simultané, il est obligé de passer son bras gauche sous son menton pour accéder aux molettes, une position qui ne peut tenir sur une journée entière.

Vincent MIALHE, SUD Culture Solidaires développe que sur les appareils Trimble, le temps dans la prise des points est plus long que des appareils

Leica.

Un test de comparaison a été réalisé en Aquitaine entre un « Trimble » et un « Leica », la moyenne est la suivante : 7s/pt pour le Leica et 12s/pt pour le Trimble.

En

conséquence,

certain levés importants qui pouvaient être réalisés en une journée avec un Leica nécessiteront, peut-être, avec un Trimble un déplacement supplémentaire pour le topographe.

Vincent MIALHE, SUD Culture Solidaires signale également des problèmes propres aux appareils type S3. Ces appareils ne disposent pas de pupitre de contrôle sur le tachéomètre robotisé, si on désire l'utiliser comme un tachéomètre classique, le topographe doit tenir le carnet, encombrant, dans la main ou l'accrocher autour de bras.

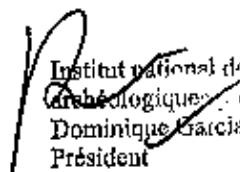
Il note la perte de signal fréquent sur le prisme ou le signal se bloque sur les EPI des agents. Le prisme choisi n'est pas adapté à ce type d'appareil, il aurait fallu un prisme actif, mais plus cher.

IX. Questions diverses

Point non traité.

La séance est levée à 19 heures 20.

Le président


Institut national de recherches
archéologiques et égyptiennes
Dominique Garcia
Président

Inrap⁺

Le secrétaire

